

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DE LA SANTE

**POLITIQUE NATIONALE
DE POPULATION POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE
AU RWANDA**

Office National de la Population

Janvier 2003

**POLITIQUE NATIONALE
DE POPULATION
POUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE AU RWANDA**

Office National de la Population

janvier 2003

PREFACE

Le Gouvernement Rwandais reconnaît que les questions de population constituent un facteur primordial du développement économique et social du pays et oriente tous les efforts de développement vers l'amélioration des conditions de vie de la population.

Ceci justifie la formulation de la présente " Politique Nationale de Population pour un développement durable " qui s'intègre dans le programme global de développement économique et social, lequel met un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté, dans un contexte de décentralisation.

La coordination du processus de formulation de la Politique Nationale de Population pour le développement durable a été assurée par l'Office National de la Population. Ce processus a été caractérisé par une analyse approfondie de la situation en matière de population et développement et par des consultations intensives au niveau national, au niveau des provinces et des districts, par l'intermédiaire du Groupe Technique Multisectoriel en matière de Population mis en place par l'ONAPO. De nombreux intervenants y ont pris part, notamment les départements ministériels, les ONG et les confessions religieuses.

Cette politique reconnaît notamment que les efforts de développement économique et social sont sérieusement entravés par une forte croissance démographique, un faible niveau de scolarisation et d'alphabétisation et l'insuffisance des moyens de production.

En vue de répondre à cette situation critique, des efforts doivent être particulièrement déployés notamment pour

- réduire la fécondité;
- réduire la morbidité et la mortalité maternelle, infantile et juvénile;
- assurer une éducation de qualité de façon à développer des ressources humaines adéquates ;
- encourager la gestion rationnelle de l'environnement ;
- intégrer la variable population dans le processus de planification à tous les niveaux
- développer une société à la fois informée et consciente des défis que représentent la croissance rapide de la population et ses implications sur le développement national pour mieux jouer son rôle dans l'amélioration de la qualité de la vie de chacun.

Il s'agit aussi de centrer les efforts de développement sur la réduction de la pauvreté, la gestion de l'exode rural et des migrations, l'augmentation de la production, l'aménagement du territoire, y compris le regroupement de l'habitat ; la création de nouveaux emplois surtout en milieu rural, l'amélioration du statut de la femme, l'encadrement et l'insertion des jeunes dans les circuits de production, la promotion de la bonne gouvernance, la recherche et la collecte des données en population et développement pour renforcer leur intégration dans le processus de planification au niveau national et provincial.

Ce document met en exergue les objectifs concrets de la Politique Nationale de Population ainsi que les stratégies pour sa mise en oeuvre. Le succès de cette

politique dépend de l'implication de tous les secteurs de la vie nationale. Et c'est dans cette optique que le cadre institutionnel proposé fait référence aux diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales impliquées au premier plan.

Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de la présente Politique Nationale de Population. Sous les auspices du Ministère de la Santé et sous la coordination de l'Office National de la Population, les techniciens de différents ministères et des organisations non gouvernementales ont mené à bien les travaux d'analyses sectorielles puis de rédaction, avec l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour la Population.

Je souhaite que tous les Rwandais prennent à cœur et adoptent la vision, les buts, les objectifs et les stratégies de cette politique. C'est le seul gage de succès de sa mise en oeuvre qui pourrait alors jeter les bases d'une société déterminée à prendre en main ses problèmes de population afin d'assurer un mieux-être aux générations futures.

Le Ministre de la Santé.

Prof. Abel DUSHIMIMANA

TABLE DE MATIERES

PREFACE.....	3
TABLE DE MATIERES	5
LISTE DES ABREVIATIONS	7
1. INTRODUCTION	8
2. PRINCIPES	11
3. DÉFIS ACTUELS EN MATIERE DE POPULATION.....	12
ET LEURS IMPLICATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT	12
3.1. SITUATION ÉCONOMIQUE.....	12
3.1.1. Evolution de l'économie	12
3.1.2. Terre et insécurité alimentaire	13
3.1.3. Technologies de production.....	14
3.1.4. Problème de la Pauvreté	14
3.1.5. Les conséquences du génocide	15
3.2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE	15
3.2.1. Forte Fécondité et Démographie galopante.....	15
3.2.2. Structure de la population	16
3.2.3. Déplacements de la population.....	18
3.2.4. Distribution Spatiale. Densité. Habitat et Urbanisation.	19
3.2.5. Données socio-démographiques	20
3.3. EDUCATION - FORMATION ET INFORMATION	21
3.4. EMPLOI	22
3.5. SANTÉ.....	23
3.5.1. Paludisme	23
3.5.2. VIH/SIDA et baisse du niveau d'espérance de vie.....	23
3.5.3. Santé de la reproduction.....	24
3.6 ENVIRONNEMENT	25
3.6.1. Déforestation et réduction des espaces protégées.....	26
3.6.2. Aspects environnementaux en milieu urbain	26
3.7. GENRE ET DÉVELOPPEMENT.....	26
3.8. BONNE GOUVERNANCE	27
4. VISION ET BUT DE LA POLITIQUE	29
NATIONALE DE POPULATION	29
4.1. VISION.....	29
4.2. BUT ET OBJECTIFS GENERAUXx	30
5. OBJECTIFS SPECIFIQUES	31

5.1. OBJECTIFS DÉMOGRAPHIQUES	31
5.2. COLLECTE DES DONNÉES, RECHERCHE ET FORMATION EN POPULATION ET DEVELOPPEMENT	31
5.3. OBJECTIFS SOCIAUX.....	32
5.3.1. Santé	32
5.3.2. Education. Formation et Information.....	33
5.3.3. Distribution spatiale. Densité. Habitat et Urbanisation	34
5.3.4. Sécurité alimentaire	34
5.3.5. Environnement.....	34
6. STRATEGIES.....	34
6.1. SANTÉ.....	35
6.2. EDUCATION - FORMATION - INFORMATION.....	36
6.3. DISTRIBUTION SPATIALE, DENSITÉ, HABITAT ET URBANISATION..	37
6.4. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	37
6.5. ENVIRONNEMENT	38
6.6. PARTICIPATION DE L'HOMME ET DE LA FEMME AU BIEN-ÊTRE DE LA FAMILLE ET AU DEVELOPPEMENT	39
DEVELOPPEMENT.....	39
6.7 ENFANTS	40
6.8. JEUNES.....	40
6.9. PERSONNES ÂGÉES.....	40
6.10. Handicapés.....	41
6.11. Bonne gouvernance.....	41
6.12. Information, Education, Communication et Plaidoyer	42
6.13. Collecte des données, Recherche et Formation en Population et	42
Développement.....	42
7. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA.....	43
POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION	43
8. SUIVI ET EVALUATION	44
9. MOBILISATION DES RESSOURCES.....	45
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	45
ANNEXE :RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT	47
ET DES AUTRES INSTITUTIONS DANS LA	47
MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE POPULATION.....	47

LISTE DES ABREVIATIONS

CIPD :	Conférence Internationale sur la Population et le Développement(Caire, 1994)
CNPD:	Conseil National de Population et Développement
EDSR-2000 :	Enquête démographique et de santé au Rwanda -2000
ESD 1996 :	Enquête Socio-démographique (1996)
IEC :	Information - Education - Communication
ISF :	Indice Synthétique de Fécondité
MST/SIDA :	Maladies Sexuellement Transmissibles/ Syndrome d'Immuno-Déficiencie Acquis
NV :	Naissances Vivantes
ONAPO :	Office National de la Population
ONG :	Organisation non gouvernementale
PF :	Planification Familiale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNB :	Produit National Brut
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCNPD :	Secrétariat du Conseil National de Population et Développement
SR :	Santé de la Reproduction
TBM :	Taux brut de mortalité
TMI :	Taux de mortalité infantile
TMM :	Taux de mortalité maternelle
VIH :	Virus de l'Immuno-déficiencie Humaine

1. INTRODUCTION

La Politique Nationale de Population montre les grandes orientations en matière de population sur lesquelles les politiques et programmes sectoriels s'appuient pour intégrer les questions de population dans la planification du développement social et économique du pays. Sa mise en application requiert le concours des actions de différents acteurs décideurs, planificateurs, cadres de développement et toute la population.

Au Rwanda, les questions de population et développement ont depuis longtemps préoccupé les dirigeants. A l'époque coloniale, pour répondre aux besoins de la population en croissance, il fut mis en place des stratégies destinées à accroître la production dont la vulgarisation des cultures à haut rendement, la lutte anti-érosive et l'utilisation de fumures. On encouragea aussi l'émigration vers les pays limitrophes.

Après l'indépendance, la population a poursuivi sa rapide croissance en raison de la baisse de la mortalité et le maintien de la fécondité à un niveau élevé. Des efforts orientés essentiellement vers l'ajustement de la production à la croissance démographique furent déployés, notamment par la mise en place de paysannats dans quelques régions. Mais ce n'était pas une solution durable.

En 1974, les autorités du Rwanda ont créé un Conseil Scientifique Consultatif pour les problèmes socio-démographiques, lequel était chargé d'étudier tous les problèmes liés à la croissance démographique et de proposer des solutions.

Ce Conseil a ensuite recommandé la création d'une institution autonome ayant la même mission. Celle-ci a été mise sur pied en 1981 sous le nom de " Office National de la Population (ONAPO) ". Dès sa création, l'ONAPO a entrepris une vaste campagne de sensibilisation de la population sur les problèmes socio-démographiques. Un des résultats de ce programme est l'augmentation du taux de prévalence contraceptive de 1 % à 12% en dix ans (1981-1991).

L'implication de l'ONAPO dans ce vigoureux programme de planification familiale entre 1981 et 1990 était telle que jusqu'à présent la population rwandaise identifie souvent l'institution à ce programme de planification familiale et pense que son seul objectif est la réduction de la fécondité. Ses autres activités dont la collecte des données, la recherche, la formation et l'information en population et développement étaient et restent encore peu connues.

L'autre réalisation importante de cette institution a été la formulation de la Première Politique de Population pour le Rwanda (Mai 1990).

Les bouleversements politiques survenus peu après son adoption (guerre, génocide) n'ont pas permis sa popularisation et sa mise en application, de telle sorte qu'il est difficile d'en mesurer l'impact. Toutefois, on peut affirmer que les objectifs de cette politique, essentiellement démographiques, allaient s'avérer irréalistes. Il aurait été pratiquement irréalisable de réduire la croissance de la

population de 3,6 en 1990 à 2% en l'an 2000, uniquement par l'emploi des méthodes de planification familiale censées faire passer le nombre d'enfants par femme de 8,5 en 1990 à 4,0 en 2000, d'augmenter le taux de prévalence contraceptive de façon à atteindre 15% en 1991 et 48,4% en 2000, de réduire la mortalité pour que l'espérance de vie à la naissance passe de 49 ans en 1985 à 53,5 ans en 2000).

L'élaboration de la présente Politique Nationale de la Population pour un développement durable répond donc au besoin de révision de la Politique de Population adoptée en 1990. Les données ayant servi à l'élaboration de la politique de 1990 ont été profondément modifiées depuis lors.

La nouvelle politique nationale de population s'inscrit dans un contexte national particulier, celui de la gestion des conséquences du génocide de 1994, d'abord sur le plan humain, ensuite en ce qui concerne la destruction des infrastructures et d'autres ressources matérielles. Avec la perte de vies humaines estimées à plus d'un million de personnes, les problèmes de population se sont compliqués. La destruction du tissu social par exemple a été telle que le Rwanda a aujourd'hui un nombre considérable d'orphelins, de veuves, d'enfants et de femmes chefs de ménage, de personnes victimes de traumatismes physiques ou psychiques. Aujourd'hui, le pays est encore en train de reconstruire tous les secteurs de la vie politique, sociale et économique presque anéantis en 1994.

La nouvelle politique nationale de population intervient dans un contexte international différent. Par exemple, le niveau de conscience de l'importance de la bonne gouvernance, de la protection de l'environnement, de la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes s'est beaucoup accru à travers le monde depuis 1990. Dans beaucoup de pays dits en voie de développement, surtout en Afrique subsaharienne, la majeure partie de la population est confrontée à une situation de pauvreté déshumanisante qui, au lieu de s'atténuer, s'est aggravée au cours de la dernière décennie.

Lors de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD, Caire 1994), les pays présents à cette conférence, dont le Rwanda, ont adopté des résolutions qui recommandent de mettre l'accent sur la qualité de la vie et non plus sur les aspects quantitatifs de la population ainsi que celles qui demandent d'accorder une attention particulière aux problèmes de santé de la reproduction. Cette approche se reflète dans la nouvelle politique nationale de population.

Alors que la 1^{ère} Politique Nationale de Population était focalisée sur la diminution de la croissance démographique, la présente politique se veut plus large et vise l'amélioration de la qualité de la vie de la population. En plus de la réduction du rythme de la croissance de la population, cette amélioration passe aussi par la croissance économique, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, le développement des ressources humaines, la gestion rationnelle de l'environnement et la bonne gouvernance. La nouvelle politique nationale de population cherche donc à tenir compte des facteurs qualitatifs et quantitatifs qui influencent directement et indirectement l'évolution démographique. Une telle vision cadre avec le programme

actuel de développement qui met un accent particulier sur la réduction de la pauvreté comme une étape essentielle vers l'amélioration de la qualité de la vie de la population. Le Gouvernement rwandais reconnaît, en effet, qu'un plan de développement qui ne tiendrait pas compte des besoins fondamentaux de la population, eux-mêmes fonction des variables démographiques, ne serait pas complet, de même qu'une politique de population promulguée en dehors d'une vision globale du développement national manquerait de solidité.

Ainsi, sont abordés dans ce document de Politique Nationale de Population quelques uns des défis majeurs que le pays doit relever, dans le cadre du processus de développement durable, notamment la pauvreté, le niveau élevé de fécondité, la santé de la reproduction, le VIH/SIDA, l'éducation, l'équité entre sexes, l'environnement ainsi que les problèmes particuliers de la jeunesse et des groupes vulnérables au sein de la société rwandaise.

Signalons qu'au préalable, une analyse détaillée de la problématique population- développement a été condensée dans un document de base de la présente politique. Cette analyse met en lumière les interrelations entre la population et les différents domaines du développement. Elle explique pourquoi les programmes de développement économique et social doivent tenir compte des nécessités qui résultent notamment de la taille, la structure, la dynamique et la répartition de la population.

Le présent document de projet de politique de population montre d'abord les défis actuels en matière de population et développement et leurs implications. Il retrace ensuite les buts et les objectifs de la politique nationale de population ainsi que les stratégies de sa mise en oeuvre jusqu'en l'an 2020.

Ces buts et objectifs comprennent notamment l'intégration des questions de population dans le processus de développement durable ; l'adhésion des Rwandais au concept de famille de taille plus réduite que celle actuellement observée, le renforcement du pouvoir de la femme et l'intégration de la jeunesse rwandaise dans le processus de développement économique et social du pays. Ils comprennent aussi la réduction de la pauvreté et de manière générale l'amélioration des conditions de vie de la population rwandaise. Soulignons le caractère transversal et complémentaire de ces objectifs et stratégies pour répondre aux problèmes de population en rapport avec le développement. La mise en oeuvre de cette politique ne reviendra pas seulement à l'institution ayant assuré la coordination technique de sa formulation. Etant donné son caractère multisectoriel, le cadre de sa mise en oeuvre devra être aussi multisectoriel, tout en s'intégrant dans le processus de décentralisation actuellement adopté par le Gouvernement rwandais.

Cette Politique Nationale de Population est susceptible d'être révisée chaque fois que le besoin se fera sentir pour mieux répondre au but visé qui est l'amélioration de la qualité de la vie de l'ensemble de la population. Et d'ores et déjà, il est proposé une revue à mi-parcours qui permettra de l'actualiser à la lumière de nouvelles données, notamment des résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat et en tenant compte du dynamisme du développement social et économique.

2. PRINCIPES

- (i) La Politique Nationale de Population fait partie intégrante du plan national de développement économique, social et culturel ; elle n'en est pas un substitut. Elle contribue, en complément des autres programmes et politiques sectoriels, à l'accomplissement de l'objectif global de développement national qui est d'améliorer la qualité de la vie de tous.
- (ii) La Politique Nationale de Population donne des orientations claires pour faire face à l'impact de la croissance démographique élevée sur le développement socio-économique et vise à influencer les tendances démographiques futures, spécialement en ce qui concerne la fécondité, la mortalité et la migration.
- (iii) La Politique Nationale de Population souligne l'importance de tenir compte des problèmes de population dans la planification du développement à tous les niveaux.
- (iv) Cette Politique est guidée par le respect fondamental des droits humains et des libertés en rapport avec les croyances et pratiques socio-culturelles et religieuses, lesquelles sont exercées de façon responsable dans le sens de faciliter le développement.
- (v) Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable, ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature, et constituent la ressource la plus importante et la plus précieuse de toute nation.
- (vi) Le respect de l'égalité et de l'équité entre les sexes, l'élimination de toute forme de violence à l'égard des femmes devront favoriser la promotion du statut de la femme, la prise de décision au niveau individuel et familial et la maîtrise de la fécondité.
- (vii) La décision des individus, des couples, des familles et de la nation d'utiliser les ressources limitées du pays devrait toujours prendre en considération non seulement la satisfaction des besoins des générations présentes mais aussi celles des générations futures.
- (viii) Tout couple et tout individu ont le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leur naissance, et de disposer de l'information, de l'éducation et des moyens qui leur permettent d'opérer un choix positif favorable au développement.
- (ix) La famille est l'unité de base de la société et devrait être renforcée en tant que telle. Elle doit bénéficier d'une protection et d'un appui aussi complet que possible, afin qu'elle soit vraiment la base du développement.
- (x) Chacun, sans discrimination aucune, a droit à l'éducation laquelle doit viser à permettre le plein développement des ressources humaines, de la dignité et des possibilités de la personne humaine.

- (xi) Les familles et l'Etat doivent assumer leurs responsabilités vis-à-vis du développement harmonieux de l'enfant, guidés notamment par le droit de l'enfant à avoir accès, sans discrimination, aux services de base et aux ressources dont ils disposent.

3. DÉFIS ACTUELS EN MATIÈRE DE POPULATION ET LEURS IMPLICATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT

3.1. Situation Économique

3.1.1. Evolution de l'économie

Les questions de population ont sans nul doute un impact important sur le processus de développement national qui, en retour, influence les conditions et la qualité de la vie de la population. Ainsi, il est particulièrement intéressant d'analyser l'impact de la forte pression démographique sur l'évolution économique du Rwanda, spécialement dans le passé récent.

L'économie du Rwanda a connu une croissance rapide du PIB et une certaine stabilité au cours des décennies 60 et 70, avec une croissance réelle du PIB de 6,5% par an entre 1973 et 1980. Cependant, entre 1980 et 1985, la croissance réelle du PIB a baissé jusqu'à une moyenne de 2,9% pour atteindre ensuite - 0,3% entre 1986 et 1990. Dans ce contexte de stagnation de l'économie rwandaise, le PNB per capita, qui avait enregistré une forte croissance de 70 dollars américains en 1973 et 390 dollars américains en 1989, a baissé jusqu'à 250 dollars américains en 1993, malgré les afflux substantiels d'aide internationale.

En provoquant des pertes humaines considérables, la destruction de nombreuses infrastructures et des déplacements massifs de population, la guerre et le génocide de 1994 ont été à l'origine d'une forte réduction de l'activité économique. En conséquence, le PIB réel a enregistré une baisse de plus de 50% et une forte inflation de près de 62% (véritable flambée de l'inflation en comparaison avec le taux de 12,4% en 1993).

L'action conjuguée de réformes en cours et des afflux importants d'aide internationale a permis une croissance du PIB de près de 35% en 1995, 15,8% en 1996, 13% en 1997 et 9,6% en 1998. En 1998, le PNB per capita était de 252 dollars américains (approximativement son niveau d'avant le génocide de 1994, mais de loin inférieur à la moyenne des pays de la région sub-saharienne qui était de 510 dollars américains).

L'agriculture est le secteur primordial de l'économie qui représente plus de 40% du PIB, 91% des emplois et 80% des exportations.

Le thé et le café constituent les principaux produits d'exportation dont la production a connu une hausse considérable en 1998 - 1999. Mais la chute de leurs prix sur le marché mondial a entraîné une réduction des recettes du pays de 14% et 10% respectivement.

La dépendance de l'économie du Rwanda vis à vis de ces deux cultures, dont la quantité produite reste d'ailleurs insignifiante sur le marché mondial, pèse sur les programmes de développement du pays. Avec le thé et le café comme principales sources de revenu, il n'est guère possible de parvenir ni à la réduction de la pauvreté ni à un développement durable. La diversification des produits d'exportation, spécialement par la promotion de nouveaux produits haut de gamme s'impose comme une nécessité urgente.

Le secteur de l'industrie et de la transformation représente 21 du PIB et emploie près de 2% de la population active. Ce secteur ne contribue que pour 3% environ à la croissance globale de l'économie. Le secteur des services, du transport et de la communication représente 35% du PIB et emploie 7% de la population active. Ces deux secteurs sont encore tributaires d'une technologie rudimentaire, d'un manque de compétitivité dans un système économique longtemps dominé par le protectionnisme. Il faudrait qu'à l'avenir ces deux secteurs aient une part plus accrue dans l'économie du pays, ce qui suppose d'abord le développement et l'entretien des infrastructures de communication (routes, voies ferroviaires, installations aéroportuaires, réseau de télé-communication, ICT) qui permettraient de dépasser la barrière de l'enclavement et faciliteraient les échanges interrégionaux.

Malgré les efforts consentis pour renforcer le système bancaire et la mise en oeuvre de la nouvelle politique monétaire, les investissements nationaux demeurent faibles (seulement 15% du PIB en 1998) et le taux d'épargne nationale négatif: 2% en 1998. Or sans épargne, sans investissements, on ne peut envisager ni la croissance économique ni la réduction de la pauvreté.

Enfin, il est estimé que pour transformer significativement le profil social et économique du Rwanda, le taux de croissance de l'économie doit passer du taux actuel de 4-5% à 7-8% par an, pendant plus de 25 ans au moins.

3.1.2. Terre et insécurité alimentaire

La terre est jusqu'ici la première ressource de l'économie rwandaise. Néanmoins, c'est une ressource insuffisante. Sur les 26.338 km² qui constituent la superficie du pays, la surface cultivable est estimée à 1.385.000 hectares, soit 52% de la superficie totale. La densité physiologique est très élevée.. Estimée à 420 habitants au km² en 1998, elle signifie qu'il y a un entassement excessif de la population et une réduction continue des superficies cultivées par ménage. Aujourd'hui, on estime en moyenne une exploitation agricole familiale à environ 0,6 hectare.

Selon l'étude faite par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, et des Forêts en 2000, la répartition des ménages selon la taille de l'exploitation se présente de manière suivante :

54% de ménages ont 0.00-0.50 hectares ;
 14% de ménages ont 0.50 -0.75 hectares ;
 11 % de ménages ont 0.75-1.00 hectares ;
 16% de ménages ont 1.00-2.00 hectares ;
 3% de ménages ont 2.00-3.00 hectares ;
 2% de ménages ont au-dessus de 3 hectares.

Cette situation engendre un niveau important de chômage déguisé et un manque d'intérêt pour l'activité agricole, spécialement chez les jeunes. Le seuil critique en dessous duquel un exploitant agricole ne peut plus subvenir à ses besoins nutritionnels de base par la seule activité agricole est déjà atteint et même dépassé puisqu'il est de l'ordre de 0,90 ha selon la F.A.O. On comprend dès lors la gravité de la situation du Rwanda qui explique la mise en culture des espaces marginaux et la surexploitation des espaces cultivés.

La production agricole est généralement insuffisante, de telle sorte qu'en cas de perturbations climatiques, les disettes voire la famine menacent la survie de la population. A titre d'exemple, pour la période 2000-2001, 5 à 10% de la population totale ont été concernés par un grave déficit alimentaire. Il faut dire que l'histoire des famines et des disettes est cyclique au Rwanda. Elles sont la résultante des aléas climatiques mal compensés par des technologies de production et de stockage non appropriées et d'une densité de population très importante.

3.1.3. Technologies de production

Les faiblesses de l'économie du Rwanda sont liées à l'utilisation des technologies archaïques de production, de transformation, de conservation aussi bien dans le secteur agricole que dans l'industrie naissante. De même, dans le secteur des services, la faiblesse de la qualité des ressources humaines fait qu'on est peu performant. La persistance des techniques rudimentaires dans la production agricole et l'absence d'utilisation des technologies modernes dans la transformation des produits du monde rural ont toujours constitué un handicap pour la productivité.

Il s'avère impératif de moderniser le plus rapidement possible les techniques de production et d'accorder la priorité nécessaire à la formation des ressources humaines dans tous les domaines, de façon à augmenter la plus value des produits rwandais et à développer une économie qui ne dépend pas seulement de l'agriculture.

3.1.4. Problème de la Pauvreté

Le phénomène de pauvreté n'est pas nouveau au Rwanda. Ainsi, en 1985 l'on estimait à 40% la proportion de ménages rwandais se trouvant en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion a atteint 53% en 1993 et 66,8% en 1998. Elle était estimée à 64 % en 2000. Malgré la légère baisse de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté entre 1998 et 2000, le niveau de pauvreté reste très élevé.

Les faiblesses structurelles en rapport avec cette situation sont notamment :

- La baisse de la productivité dans le secteur agricole dans un contexte de forte croissance démographique et de réduction des terres cultivables ;
- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées
- Le déficit commercial lié à l'insuffisance des produits d'exportation, par ailleurs peu diversifiés, représentés essentiellement par le café et le thé ;
- L'utilisation de techniques de production rudimentaires qui ne permettent

- pas l'exploitation optimale des terres disponibles ;
- Le coût élevé des intrants agricoles à cause du transport onéreux dû à l'enclavement du pays ;
- Une industrialisation encore peu développée ;
- Un très grand déséquilibre entre les recettes et les dépenses du gouvernement ;
- La faiblesse de l'épargne et des investissements nationaux ;
- La dégradation graduelle de l'environnement.

3.1.5. Les conséquences du génocide

La situation de pauvreté généralisée a été gravement exacerbée par les pertes massives en vies humaines, les destructions des infrastructures ainsi que la déstructuration institutionnelle et administrative enregistrée lors du génocide en 1994. La guerre et le génocide ont occasionné l'apparition d'une catégorie de Rwandais très pauvres comprenant en particulier les ménages ayant pour chefs des femmes (estimés à 34% de tous les ménages en 1996) et des enfants (estimés à 65.000 en 1998). Cette situation pose, entre autres problèmes, l'encadrement spécifique de ces chefs de ménage, femmes ou enfants, au niveau de la production économique, de la santé reproductive et de l'éducation des enfants à leur charge.

Sur le plan démographique, on peut souligner l'impact sur la structure de la population, l'augmentation de la mortalité (détérioration des conditions de vie, le Sida), une grande mobilité et vulnérabilité de la population.

3.2. Situation Démographique

3.2.1. Forte Fécondité et Démographie galopante

Au Rwanda, la forte démographie est une réalité ancienne. D'après les études réalisées, la population rwandaise a connu une croissance très rapide particulièrement depuis les années 1940. En effet, de 1.595.400 habitants en 1934, la population rwandaise a atteint 2.694.990 en 1960, puis 4.831.527 en 1978 et 7.157.551 en 1991. L'enquête socio-démographique menée en 1996, après la tragédie du génocide de 1994, a permis d'estimer le volume de la population à 6.167.500 habitants. Selon les projections faites à partir des données de l'ESD, la population rwandaise serait de 8.343.000 habitants en 2000, 8.837.000 habitants en 2002, 10.071.000 habitants en 2007 et 11.284.000 habitants en 2012.

D'après les différents chiffres disponibles, on constate qu'entre les années 1900 et 1950, il a fallu environ 50 ans pour que la population passe de 1 à 2 millions. Par contre à partir des décennies 80, cette augmentation d'1 million est obtenue seulement après 4 ans.

Cette accélération de l'accroissement de la population rwandaise est due principalement à la forte fécondité observée surtout dans les décennies 1960 à 1980. L'indice synthétique de fécondité était respectivement de 7,7 enfants par femme en 1970, de 8,5 enfants par femme en 1983, de 5,8 en 2000.

Cette forte fécondité s'explique principalement par les déterminants suivants ;

- La préférence traditionnelle de la part d'une société essentiellement rurale d'une grande famille avec les enfants considérés comme une richesse et un gage de sécurité sociale ;
- Le faible accès de la population aux services sociaux notamment ceux de santé de la reproduction se traduisant par des besoins non satisfaits importants (34- 45°10).

Cependant l'Enquête démographique et de santé de 1992 et celle de 2000 ont permis d'observer une baisse de la fécondité de 8,5 en 1983, elle est passée à 6,2 en 1992 et à 5,8 en 2000. Toutefois, le niveau de fécondité reste élevé. La forte croissance démographique (3,8% entre 1970 et 1978) qui a caractérisé le Rwanda ces dernières décennies, tout en ayant amorcé une légère baisse au cours de la décennie 90 (3,1% entre 1991 et 1996), est en corrélation avec la forte fécondité et la relative baisse de la mortalité. Si ces tendances se maintiennent, les projections les plus optimistes situent le doublement de la population dans une période de 25 ans, ce qui demande une attention spéciale de la part des intervenants en matière de population, si l'on veut valablement faire face aux défis que cette croissance démographique rapide représente.

3.2.2. Structure de la population

La population rwandaise est extrêmement jeune. En 1996, au niveau national, 49% de la population avaient moins de 15 ans et 60% ont moins de 20 ans. Une autre illustration de la jeunesse de la population rwandaise, c'est la faible proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, qui ne représente que 3%. Ceci implique un taux de dépendance très élevé (104 pour cent) et des besoins énormes en matière de santé, d'alimentation, d'éducation et d'emploi.

Le Rwanda présente aussi une situation particulière s'agissant de sa structure par sexe. Les résultats préliminaires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) fait en 2002 révèlent une nette domination de la population féminine, soit 52,29% contre 47,71 % seulement de personnes de sexe masculin ; le rapport de masculinité étant de 91 hommes pour 100 femmes.

Cette composition par âge et par sexe de la population conditionne, dans une très large mesure, l'évolution future de celle-ci, notamment par les influences qu'elle exerce sur les phénomènes démographiques (natalité, mortalité, migration) et autres facteurs de population (ex : éducation et santé). Selon le RGPH, en 2002, sur une population totale de 8.162.715 habitants, 4.189.495 personnes avaient plus de 17 ans, dont 46% d'hommes et 54% de femmes. Ceci implique que 48,67% de la population soit 3.973.220 personnes avaient moins de 17ans en 2002.

En effet, comme partout ailleurs, la forte proportion de la jeunesse de la population rwandaise, constitue une source de dynamisme démographique à cause de son important potentiel de reproduction. Cela indique que même si

le nombre moyen d'enfants par femme qui est actuellement de 5,8 baissait très_sensiblement, la population rwandaise continuerait à augmenter par le jeu de "l'élan démographique"¹.

¹La propension qu'une population a de croître même si tous les couples adoptaient dès à présent une fécondité de remplacement (de l'ordre de deux enfants).

Par ailleurs, il est certain que, dans un pays où le mariage est quasi universel, l'importance relative des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) estimées à 25%, influencera l'accroissement naturel futur de la population.

La jeunesse rwandaise doit être spécialement ciblée par les services d'Information, Education, Communication si l'on veut que cette politique de population ait un impact positif sur la baisse du taux de croissance démographique, sur la réduction de la pauvreté, deux facteurs très importants sur la voie du développement durable.

3.2.3. Déplacements de la population

Les déplacements de population au Rwanda s'observent sous plusieurs formes dont l'importance a varié dans le temps

- Migrations internationales
- Exode rural
- Migration temporaire et mouvements journaliers des travailleurs

Au cours du 20ème siècle, le Rwanda a connu plusieurs vagues de migrations internationales, certaines volontaires, d'autres forcées. A partir des années 1920, l'émigration vers les pays voisins, en particulier en direction du Congo, de l'Uganda et de la Tanzanie qui avaient besoin de main- d'œuvre, a été encouragée par l'autorité coloniale. Celle-ci y voyait aussi une solution à l'accroissement rapide de la population. Jusqu'en 1960, il y a eu un flux migratoire souvent temporaire, parfois définitif. Et l'on estime que 40% des émigrés de cette période se seraient installés dans les pays limitrophes.

Peu avant l'indépendance et après celle-ci, mis à part l'émigration temporaire des travailleurs saisonniers vers l'Ouganda, elle-même souvent limitée à la région Nord du pays, les déplacements de population vers l'étranger pour des raisons économiques ont pratiquement cessé. Par contre, par vagues successives, des centaines de milliers de Rwandais ont été contraints de s'exiler, fuyant les massacres, l'insécurité ou la discrimination à leur égard.

Les plus grands mouvements de population récemment observés se sont faits en direction des pays limitrophes à la suite de la guerre et du génocide de 1994.

Le retour des réfugiés a nécessité de la part du Gouvernement la mise en oeuvre des programmes de réinsertion socioéconomique qui se poursuivent jusqu'à présent.

Même si l'on ne dispose pas de données chiffrées exhaustives sur les migrations internationales, il apparaît que le nombre de Rwandais qui voyagent s'est accru à partir de 1994 dès lors que l'octroi des passeports a été facilité par le Gouvernement d'Union Nationale.

La leçon à tirer de notre histoire des migrations liées aux troubles sociaux, c'est que pour parvenir à une sécurité et à une paix durable, facteur incontournable de

développement économique et social, les efforts de bonne gouvernance aujourd'hui en cours doit être poursuivis.

Concernant (exode rural, suite au niveau extrême de parcellisation des espaces agricoles et au manque d'occupation en milieu rural qui en résulte, de nombreux jeunes désœuvrés gagnent les villes, particulièrement Kigali. Le manque de qualification de cette jeunesse migrante associée à l'insuffisance d'offre de travail en ville entraîne le développement de phénomènes d'enfants de la rue et de délinquance (vol, viol, prostitution, drogue).

Les migrations temporaires des travailleurs qui obligent à des séjours plus ou moins longs loin de la famille peuvent avoir une incidence négative sur la santé en général et sur la santé de la reproduction en particulier, notamment par la propagation des MST/SIDA, incidence qu'il conviendrait d'évaluer correctement.

Il faudrait également évaluer l'impact des déplacements journaliers des milliers de gens qui se rendent en ville pour des activités diverses, en vue de les rentabiliser et sensibiliser spécialement les groupes de population concernés sur les dangers de la propagation rapide du VIH/SIDA.

3.2.4. Distribution Spatiale. Densité. Habitat et Urbanisation.

La répartition de la population sur le territoire national constitue une variable de taille pour le développement. En 2002, 83,4% de la population vivaient en milieu rural et 16,6 % en milieu urbain, ce qui montre que le pays est faiblement urbanisé. La densité générale était de 337 habitants au km² en 1999. La forte densité sur les terres cultivables estimée à 420 habitants par km² en 1999 est à la base de nombreux défis à relever, surtout en rationalisant l'exploitation agricole et en développant des mécanismes permettant d'orienter une partie de la main-d'œuvre rurale vers d'autres activités génératrices de revenu.

Aussi pour dégager les terres cultivables, il importe d'accélérer le processus de regroupement de l'habitat rural et d'urbanisation du pays, de façon à avoir des villes importantes, autres que Kigali, capitale administrative.

Traditionnellement, l'habitat dispersé est la caractéristique principale du milieu rural rwandais ; chaque famille vit sur sa propriété généralement acquise par droit d'héritage (isambu) mais la politique actuelle encourage l'habitat regroupé, à cause de ses multiples avantages, entre autres les suivants :

- rapprochement des populations des infrastructures et équipements socio-collectifs de base (écoles, voies de communication, réseaux de distribution d'eau et d'électricité, équipements de santé) gestion rationnelle des terres ;
- facilité d'encadrement technique pour une exploitation optimale et rationnelle des terres cultivables,
- facilité de création d'une dynamique collective, d'une vie communautaire pouvant stimuler la créativité.

Aujourd'hui, tout porte à croire que la " villagisation" aboutira à la création de noyaux urbains avec tout ce que cela comporte comme retombées positives sur le changement de mentalité, notamment en ce qui concerne la santé, le comportement procréateur, l'éducation et la diversification des activités.

Etant donné que le pays est aujourd'hui sorti de la période d'urgence (1994-1998), il est important de faire une étude complète concernant la planification des villages pour mieux étudier leur emplacement et leur aménagement, spécialement en fonction de la salubrité des sites, la proximité des infrastructures de base et la protection de l'environnement.

En matière d'urbanisation, le Rwanda avait un taux estimé à 6 en 1991, entre 10 et 12% en 2000. Même si ce taux est un des plus faibles du monde, dans l'état actuel, le développement urbain pose déjà problème. L'exemple le plus frappant est celui de la ville de Kigali dont la croissance très rapide se traduit par l'augmentation des distances entre les nouveaux et les anciens quartiers, entraînant des coûts élevés de transport, l'augmentation des coûts d'aménagement et des difficultés à installer les infrastructures primaires (eau, électricité, téléphone, système de voirie). Cet étalement est le résultat d'un habitat spontané qui se développe en dehors de tout respect du plan d'aménagement urbain, notamment en raison de l'exode rural sans cesse croissant.

Seul le développement simultané du monde rural pourrait retenir chez elle la population des villages et prévenir un exode rural massif qui compromettrait la croissance économique qu'une urbanisation progressive et harmonieuse devrait stimuler.

3.2.5. Données socio-démographique

La base de données en matière de population est parmi les secteurs qui ont été sérieusement affectés par les effets du génocide.

Les résultants du dernier recensement général de la population et de l'habitat sont aujourd'hui caducs. Par ailleurs, à part quelques enquêtes conduites après le génocide (ESD-1996, EDS-2000, Enquête à indicateurs multiples), le manque de données socio-démographique fiables et détaillées pour certains aspects ainsi que la faible diffusion des données existantes ne permettent pas de bien cibler les actions en matière de population. Néanmoins, les travaux actuellement en cours (l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages, l'enquête sur la sécurité alimentaire) et ceux qui sont prévus (enquête nationale sur l'emploi, enquête du secteur informel ; etc.) et surtout le 3ème recensement général de la population et de l'habitat de 2002 permettront au pays de disposer d'une base de données adéquate pour la planification nationale. Cependant, d'autres études complémentaires devront être menées pour permettre une meilleure compréhension de l'évolution des phénomènes de population. Il s'agit notamment des études sur les interrelations entre population et secteurs de l'économie, des études sur les valeurs, attitudes et comportements de la population, sur les questions qui requièrent un profond changement de mentalité comme l'habitat regroupé et la réforme foncière.

Il s'agira aussi de revitaliser le système de collecte et d'enregistrement des faits de l'état civil. Le domaine de collecte de données en matière de population est d'autant plus utile que le processus de décentralisation initié au Rwanda prévoit " le district " comme pôle de développement opérationnel. Or, aujourd'hui le district ne dispose d'aucune base de données spécifiques, utilisables dans la planification à ce niveau.

3.3. Education - Formation et Information

Le Rwanda est *confronté* à un faible niveau d'instruction. Au primaire, le taux brut de scolarisation était de 88% en 1998 et le taux net de scolarisation ne dépassait pas 65%. Le taux de transition du primaire au secondaire était de 21% dans les écoles publiques et libres subsidiées et autour de 10% dans les écoles privées. Quant au supérieur, moins de 30% des lauréats du secondaire sont admis à l'université et dans les instituts supérieurs. Les écoles techniques et professionnelles sont très insuffisantes. Ceci est compliqué par le fait que l'Etat à lui seul n'est plus capable de financer l'éducation et que la pauvreté de la population entraîne une faible contribution financière des parents à l'éducation de leurs enfants.

La forte demande scolaire entraîne la surpopulation des classes, et agit négativement sur la qualité de l'enseignement. Beaucoup d'échecs scolaires sont imputables au faible encadrement des élèves dans les classes surpeuplées, au manque de motivation des enseignants ainsi qu'à l'insuffisance du matériel scolaire. Assez souvent, on constate que les élèves déscolarisés retombent facilement dans l'analphabétisme et s'intègrent d'autant plus difficilement au marché du travail qu'ils n'ont aucune capacité technique à faire valoir.

Même si des études spécifiques approfondies n'ont pas encore été réalisées, il apparaît que beaucoup de parents n'arrivent pas à dispenser une éducation familiale adéquate à de nombreux enfants dans un contexte de pauvreté aiguë, avec pour conséquence l'apparition du phénomène " d'enfants de la rue ".

Un des corollaires de cette situation est le travail des enfants qui se livrent à une série d'activités, comme aides familiales, porteurs de bagages, gardiens de véhicules en milieu urbain, etc. Certains d'entre eux vivent dans des conditions très difficiles qui les amènent parfois à la consommation de stupéfiants, à la prostitution, aux grossesses non désirées, à l'exposition au VIH/SIDA, à la délinquance voire au banditisme.

Les filles déscolarisées sont encore plus vulnérables que les garçons. Et elles sont généralement plus nombreuses à abandonner l'école pour diverses raisons liées à la mentalité traditionnelle et à la pauvreté. Le taux d'analphabétisme de la population est très élevé : 50.5 pour les femmes et 43.6 pour les hommes. A tous les niveaux de scolarisation et d'alphabétisation, le taux pour les femmes reste inférieur à celui des hommes. Or, l'éducation de la population en général et de la femme en particulier est un facteur des plus importants parmi ceux qui influencent positivement les facteurs démographiques et le développement. Ainsi, selon l'enquête démographique et de santé (ONAPO, EDS 1992) par exemple, les femmes ayant dépassé le niveau primaire ont, en moyenne, près de trois enfants de moins que celles qui n'ont jamais fréquenté l'école. De même et selon la même source, un enfant né d'une femme

sans instruction a une probabilité près de deux fois plus élevée de mourir avant cinq ans que celle d'un enfant de mère ayant un niveau d'instruction post-primaire ou supérieur.

Le système d'enseignement actuel ne donne pas une éducation technique de qualité suffisamment élevée pour permettre la compétitivité sur le marché international du travail et le développement des affaires. Le système de formation ou d'encadrement technique en dehors de l'école reste peu développé, spécialement en direction des agriculteurs (hommes et femmes). Cela n'est pas de nature à accroître la productivité de l'agriculture. En conséquence, il en résulte un niveau de pauvreté élevé qui se traduit souvent par l'insécurité alimentaire, l'accès difficile au revenu monétaire pour répondre aux multiples besoins de base dont la santé et l'éducation, tous des éléments défavorables à l'équilibre entre les facteurs démographiques et l'amélioration des conditions de vie.

Après la guerre et le génocide de 1994, le Rwanda est confronté au problème d'un nombre important de personnes vulnérables (veuves, handicapés, orphelins etc.) non formées et non préparées à un métier. Assurer leur formation en vue de réduire leur dépendance économique et leur vulnérabilité, tel est l'un des défis sociaux majeurs qu'il faut relever.

3.4. Emploi

L'accès à un emploi rémunérateur ou à une activité productive rentable reste problématique au Rwanda.

Selon l'ESD de 1996, 91,1% de la population rwandaise se consacre à la production agricole dont 52,3% de femmes et 38,8% d'hommes. Cependant, la forte croissance démographique ainsi que l'insuffisance de terres en milieu rural génèrent une demande de plus en plus importante d'emplois rémunérés, à laquelle l'économie nationale ne peut répondre. Rappelons que suite aux faiblesses relatées au niveau de l'enseignement général et de la formation technique, les alternatives sont limitées. Le secteur secondaire de la production emploie 2% de la population active dont 0.2% de femmes. Le secteur des services n'occupe que 6.6% de la population dont 4.1% des hommes et 2.5% de femmes.

C'est le secteur informel qui occupe la majeure partie de la population urbaine, surtout les femmes. Cependant, le développement de ce secteur se heurte à de nombreuses difficultés entre autres celles liées à l'information, aux services financiers, et aux conditions de travail.

Il mérite d'être étudié profondément pour en dégager les avantages économiques.

L'emploi surtout dans les secteurs modernes étant source de revenu et facteur de changement de mentalité, il joue un rôle indiscutable dans l'harmonisation des facteurs démographiques et ceux du développement socio-économique. Par conséquent, il est impératif de mettre tout en oeuvre pour créer de nouvelles possibilités d'emploi.

3.5. Santé

Le paludisme, le SIDA, les maladies de l'appareil respiratoire, les maladies liées à la malnutrition, celles résultant d'un manque d'hygiène individuelle et publique, au faible accès à l'eau potable constituent les grandes causes de la morbidité et de la mortalité au Rwanda. Les principaux indicateurs ci-dessous montrent un niveau de santé encore faible dans le pays

- taux de décès global : 16.8/1.000 (ESD 1996)
- taux de mortalité infantile : 107/1.000 (EDSR 2000)
- taux de mortalité juvénile : 100/1.000 (EDSR 2000)
- taux de mortalité infanto-juvénile : 196/1.000 (EDSR 2000)
- taux de mortalité maternelle : 1.071 pour 100.000 naissances vivantes (EDSR 2000)
- espérance de vie à la naissance : 48.5 ans dont 50 ans pour les femmes et 47 ans pour les hommes (ESD 1996) Notons particulièrement que la mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une augmentation importante par rapport aux données d'avant la tragédie de 1994. Le cercle vicieux entre la forte mortalité des enfants et la forte fécondité serait brisé par des mesures accrues de lutte contre cette mortalité. De manière générale, l'état de santé de la population, à travers les effets qu'il exerce sur la mortalité, influe directement sur la dynamique de la population et vice-versa. Ainsi, lorsque la population est en bonne santé, la mortalité en général et la mortalité infantile en particulier diminue et la fécondité a tendance à décroître également. La promotion d'une bonne santé qui se traduit par une élévation de l'espérance de vie est le meilleur moyen d'inciter les familles à réduire leur fécondité.

3.5.1. Paludisme

Selon le rapport du MINISANTE de 1998, le paludisme est la première cause de *consultation* et plus de 31% de décès sont dus à cette maladie. L'augmentation du paludisme au cours de ces 15 dernières années s'est accompagnée de résistance aux médicaments les plus usuels. L'importance du paludisme affecte considérablement la force de travail et par conséquent la productivité, aggravant le niveau de pauvreté, aussi bien à la campagne qu'en milieu urbain. Comme principale cause de mortalité, surtout parmi les enfants, le paludisme a une incidence négative sur l'espérance de vie, ce qui ne favorise pas la limitation des naissances. L'intensification de la lutte contre le paludisme requiert le renforcement de la sensibilisation des individus et des communautés sur leur rôle essentiel dans la prévention de cette maladie.

3.5.2. VIH/SIDA et baisse du niveau d'espérance de vie

En 1986, il était établi que la prévalence de l'infection à VIH était de 18% en zone urbaine et de 2% en zone rurale. La tranche d'âge de 26 à 40 ans était la plus affectée avec une prévalence de 30% (soit une personne sur 3). Le nombre total de personnes infectées était estimé entre 100.000 et 150.000 au niveau de tout le pays dont environ 10% avaient déjà des signes de la maladie.

Les tragiques événements survenus au Rwanda en 1994 et en particulier le viol massif des filles et des femmes, les mouvements de populations avec plus de 30% de la population rwandaise qui ont séjourné pendant plus de deux ans dans les camps de réfugiés en situation de promiscuité, ont sans nul doute aggravé la transmission du VIH dont la principale voie reste hétérosexuelle.

L'enquête de séro-surveillance réalisée en 1996 chez les femmes enceintes au niveau de 10 sites sentinelles montre que le taux d'infection varie de 3,6% en zone rurale à 32,6% en zone urbaine de Kigali. Le taux le plus élevé de séropositivité demeure dans le groupe d'âge de 20 -30 ans où il s'élève à 16,6% environ. Le taux d'infection dans le groupe d'âge des moins de 20 ans représente 9,7%. Le taux d'infection chez les porteurs de maladies sexuellement transmissibles varie de 13,2% en zone rurale à 54,5% en zone urbaine de Kigali. Les taux de séropositivité les plus élevés sont observés chez les jeunes adultes (20-44 ans) avec un âge moyen pour la séropositivité de 33 ans pour les hommes et de 28,5 ans pour les femmes. Avec une prévalence estimée à 10% au sein de la population adulte au niveau national, à 11% dans l'ensemble de la population, le nombre de personnes vivant avec le VIH serait d'environ 200.000 personnes en 1997 et 400.000 personnes à la fin 1999.

L'impact négatif du SIDA sur le niveau social et économique est aujourd'hui très préoccupant. Le SIDA affecte surtout la population active (jeunes et adultes). Il accroît sans cesse le nombre déjà élevé d'orphelins dus au génocide et à la guerre qui constituent une lourde charge pour la société. Même si sur le plan démographique, l'impact du SIDA au Rwanda n'est pas encore bien étudié, il est déjà évident qu'il s'est ajouté aux autres facteurs liés à la pauvreté et au sous-développement pour aggraver la mortalité. La situation risque de s'empirer au cours des prochaines années, si jamais cette pandémie n'était pas rapidement maîtrisée.

La lutte contre ce fléau exige des moyens énormes, pour la prévention et les soins aux malades; c'est pourquoi la mobilisation des ressources devra être poursuivie et même intensifiée, à la fois sur le plan national et international.

L'insuffisance des ressources financières allouées au secteur santé a toujours été un facteur très important dans la faible amélioration de la santé de la population. La situation s'est empirée avec la guerre et le génocide d'Avril 1994 où le Rwanda a perdu l'essentiel de ses acquis et de ses potentialités en matière de santé, en l'occurrence le personnel de santé, les infrastructures et les équipements. La pauvreté de la population et son faible niveau d'information créent aussi des conditions qui favorisent la précarité de la santé de la population.

3.5.3. Santé de la reproduction

Après une analyse de la situation et des besoins en santé de la reproduction, le Rwanda a retenu six composantes en santé de la reproduction (Gisenyi, 2000), à savoir: maternité à moindre risque et santé infantile, planification familiale, infections génitales, IST/VIH et SIDA, santé reproductive chez l'adolescent,

prévention et prise en charge des violences sexuelles, changements sociaux pour accroître le pouvoir de décision de la femme.

Au Rwanda, la mortalité materno-infantile constitue l'un des défis majeurs dans la mesure où la mortalité maternelle est estimée à 1071 pour 100.000 naissances vivantes et la mortalité infantile à 100 pour mille (EDSR 2000). Cette haute mortalité serait liée à une forte fécondité des femmes rwandaises, qui est d'environ 5,8 enfants par femme et une faible couverture contraceptive dont le taux est de 7,4%, soit 2,7% pour les méthodes contraceptives modernes et 4,7% pour les méthodes naturelles de planification familiale (EDSR 2000). Cette faible couverture de planification familiale justifie la persistance des besoins non satisfaits en la matière, tels que relevés par (EDSR 2000 qui a montré que ceux-ci étaient de l'ordre de 36 et 49 pour cent selon que la femme exprime un besoin de limitation ou d'espacement des naissances. La même étude a montré de faibles performances des prestations en la matière.

Etroitement lié au faible pouvoir de décision de la femme, le faible accès aux soins de santé reproductive appelle des stratégies multiples, pour la protection de la santé de la mère et de l'enfant. La lutte contre les violences sexuelles à l'égard de la petite fille, phénomène en augmentation dans le pays, mérite aussi une attention particulière.

En ce qui concerne les adolescents, il y a lieu de noter l'insuffisance de l'IEC et du plaidoyer pour leurs besoins spécifiques en santé de la reproduction. Or d'après l'EDSR faite en 2000, la fécondité des adolescents de 15 - 19 ans est estimée à 7%. Les conséquences sont nombreuses : grossesses non désirées avec abandon scolaire, infections génitales/MST/SIDA, avortements clandestins (qui sont nombreux, même si l'on ne dispose pas encore de données chiffrées y relatives), grossesses à haut risque, décès maternels, néonataux et infantiles, infanticide ou abandon des enfants, etc.

De cette insuffisance et du manque de garantie de discrétion chez les prestataires, de l'incompréhension des besoins spécifiques des jeunes, du rejet social des mère-célibataires, résulte un découragement des adolescents quant à l'utilisation des services de santé de la reproduction existants comme ceux de planification familiale, de prise en charge des MST y compris le SIDA, de consultation prénatale et d'accouchements.

3.6 Environnement

Le Rwanda est confronté à des problèmes environnementaux très complexes. Ceux-ci sont en rapport avec plusieurs facteurs aussi bien directs qu'indirects, parmi lesquels on peut citer l'accroissement rapide de la population, l'utilisation de techniques culturales rudimentaires, la faiblesse des revenus, les effets de la guerre, une urbanisation désordonnée, le faible niveau de formation en général et d'éducation environnementale en particulier ainsi que le statut de la femme qui ne permet pas sa participation effective dans l'exploitation judicieuse des ressources environnementales, spécialement la terre.

La pression humaine sur les terres cultivables précédemment soulignée exacerbe les problèmes d'érosion, de déforestation, de réduction drastique des zones protégées et d'insalubrité en milieu urbain.

3.6.1. Déforestation et réduction des espaces protégés

Actuellement, plus de 96% des Rwandais utilisent le bois comme source d'énergie domestique. En effet, en 1980 déjà, la consommation de bois au Rwanda était de 2,3 millions de m³ supérieure à la production. On estime qu'en 1997, le déficit énergétique était de 4.500.000 m³. Cette dépendance vis-à-vis du bois ainsi que les besoins croissants en terres cultivables ont occasionné une déforestation considérable.

Au début du 20^e siècle, l'espace occupé par les forêts naturelles représentait près de 30% de la superficie du pays. Actuellement, cet espace n'est plus que de 7%. A titre d'exemple, entre 1958 et 1978, la forêt de montagne de Nyungwe est passée de 114.125 ha à 97.138 ha, soit une régression de 15% de sa superficie en 22 ans. La forêt de Gishwati classée comme réserve naturelle depuis 1930 est aujourd'hui en voie de disparition ; elle est en effet occupée à 95%. La superficie du parc national de l'Akagera estimée à 331.000 ha en 1951, à 255.000 ha en 1992, n'était plus que de 90.000 ha en 1996. La destruction du couvert végétal par le défrichage et la déforestation font que le sol, modifié dans sa structure, perd sa capacité de retenir l'eau. Les labours successifs aggravent le phénomène et il en résulte un assèchement progressif des couches superficielles et une érosion par l'eau de ruissellement.

La conséquence la plus immédiate d'une telle dégradation de l'environnement en milieu rural est la paupérisation de la population dont les conditions de vie déjà précaires ne cessent de se détériorer. Pour prétendre à un avenir plus prometteur, il est impératif de comprendre les phénomènes et d'agir en conséquence, sans tarder.

3.6.2. Aspects environnementaux en milieu urbain

Malgré le faible niveau d'urbanisation du Rwanda (près de 12% en 2000), l'environnement urbain souffre aussi des maux causés par de multiples facteurs liés à l'homme et ses activités. Les agents responsables des dommages causés à l'environnement sont nombreux. Parmi eux, nous pouvons citer les déchets et autres résidus d'origine domestique, les déchets d'établissements divers dont les usines et l'eau de pluie mal canalisée.

3.7. Genre et Développement

La population féminine représente 53.5 % de la population totale (1998) et 52,29% en 2002. Néanmoins, les nombreuses contraintes liées à la structure sociale patriarcale, au taux élevé d'analphabétisme, à certains lois en vigueur qui défavorisent la femme et aux conséquences du génocide de 1994, ne permettent pas aux femmes rwandaises de jouer un rôle suffisant dans le développement du pays. Les chiffres ci-après reflètent une situation déséquilibrée quant à la place de la femme et à sa participation à la vie nationale

- Taux d'alphabétisation (15 ans et plus) : femmes : 48% ; hommes : 52% (1996)
- Inscription à l'école primaire Filles: 82%; garçons : 96% (1998/1999)
- Proportion des filles dans l'enseignement (1998)
 - Primaire : 50%
 - secondaire : 49%
 - supérieur : 26,9%
- Chefs des ménages (1996): Hommes :56,9% ; Femmes: 34,1%
 - Non éduqué: Hommes: 40,8 %; Femmes: 67,4%
 - Education primaire : Hommes: 50,7%; Femmes 27,5%
 - Education post-primaire :Hommes: 8,5 ; Femmes: 5,1%
- Emploi par activités (1996)
 - Agriculture : Hommes 44% ; Femmes: 56%
 - Industrie : Hommes 84% ; Femmes: 16%
 - Services : Hommes 78% ; Femmes: 22%
- Femmes au niveau des instances de prise de décision (1999)
 - Parlement : 20,0%
 - Ministres et secrétaires d'Etat :7,2%
 - Secrétaires généraux : 28,0%
 - Préfets: 0%
 - Bourgmestres : 0,7%
 - Entreprises publiques : 5,0%

Les inégalités entre les hommes et les femmes trouvent souvent leur origine dans la tradition sociale rwandaise qui privilégie l'homme. Au niveau de la famille, l'homme est le chef incontesté du ménage. C'est à lui que revient le droit sur les enfants, sur la propriété des biens, le pouvoir de décision, même en ce qui concerne la taille de la famille.

La femme rwandaise est perçue comme mère et épouse. Subordonnée à l'homme et généralement dépendant de lui sur le plan économique, elle est valorisée pour sa fécondité. Ceci est un des facteurs importants qui explique que l'ISF ait toujours été très élevé. Actuellement il est de 5,8 enfants par femme (DHS 2000). La considération que la société donne au mariage, surtout pour les femmes amène généralement les jeunes filles à ne pas poursuivre une formation poussée. Ajoutée aux problèmes de pauvreté également responsables des abandons scolaires, cette mentalité amoindrit pour les femmes les chances de formation, de compétitivité sur le marché du travail et de prise de décision au niveau familial et national. Le statut de la femme rwandaise la prédispose à une grande vulnérabilité, spécialement en cas de décès des parents, de divorce ou de veuvage. La nouvelle loi successorale du 15/11/1999 vient corriger une partie du droit coutumier selon lequel les filles sont exclues du bénéfice de la succession sur le patrimoine foncier familial, les droits fonciers se transmettant par héritage de père en fils. C'est un premier pas vers la création d'un environnement juridique favorable à l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. D'autres mesures devront être prises ou renforcées dans tous les domaines.

3.8. Bonne gouvernance

La période post-indépendance a été caractérisée au Rwanda par le manque de bonne gouvernance qui a conduit le pays à une situation socio-économique

marquée par une pauvreté structurelle généralisée, un niveau de chômage sans cesse croissant, sans oublier l'analphabétisme et une série de tragédies sociales et politiques dont le point culminant est le génocide de 1994.

La bonne gouvernance est la pièce maîtresse de toute politique de population et de développement durable. L'essor de tous les domaines socio-économiques n'est possible que dans un contexte de sécurité, d'unité, de justice sociale, de concertation et d'organisation, bref, de démocratie.

La bonne gouvernance n'est pas seulement requise pour les dirigeants des structures étatiques, mais aussi pour toute personne ou toute institution oeuvrant pour le bien-être de la population.

C'est surtout dans ce sens de participation de la population aux initiatives de développement que la notion de bonne gouvernance doit être comprise dans ce document de politique nationale de population. En effet, la bonne gouvernance joue un rôle majeur dans le bien-être de la population et constitue une fondation sur laquelle tout autre développement socio-économique s'appuie.

A l'inverse, le bien-être, qui se caractérise notamment par un bon niveau d'éducation, de revenu, d'accès aux soins de santé, facilite la sauvegarde des droits de la personne humaine et la participation de la population dans les affaires publiques, un des indicateurs de bonne gouvernance. La bonne gouvernance favorise l'utilisation rationnelle des ressources grâce à la concertation dans l'identification des priorités et au consensus national qu'elle crée autour des grandes orientations à prendre sur le plan régional ou national. Le processus de décentralisation adopté par le Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la bonne gouvernance. Le défi majeur qui se pose aujourd'hui sur ce plan est la capacité de mettre en application rapidement le système de décentralisation qui est un des outils privilégiés de bonne gouvernance, afin de rendre effective la participation de la population au processus de développement à partir de la base. La participation efficace de la population suppose toutefois qu'elle soit informée et sensibilisée.

En effet, dans une approche participative, la population est appelée à être partie prenante dans la planification des divers projets de développement, tout en tenant compte des priorités nationales et des ressources matérielles et humaines disponibles.

La multiplicité des défis que le pays doit relever en matière de population et développement, appelle une compréhension de tous les problèmes et des relations complexes qui existent entre eux pour la mise en oeuvre de solutions intégrales, d'autant plus que le niveau de développement actuel est si faible que tous les problèmes paraissent prioritaires.

On estime qu'avec l'actuel taux de croissance démographique de près de 3% par an, la population rwandaise aura doublée d'ici vers l'an 2020. Ceci exige d'abord la mobilisation des efforts considérables pour faire face aux besoins d'une population dont trois quarts de ses membres se situent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté.

En plus des mesures qui sont prises aujourd'hui pour répondre aux besoins de la population et aux conséquences de l'évolution démographique des dernières décennies, il est essentiel qu'en tant qu'un aspect de bonne gouvernance, une politique de population qui établisse des stratégies vigoureuses destinées à influencer les tendances futures des facteurs de population soit adoptée par le gouvernement.

4. VISION ET BUT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION

4.1. Vision

La présente politique de population tient compte de la complexité des questions de population tout en essayant de définir des orientations pour des actions spécifiques. De ce fait, elle s'inscrit dans un ensemble de politiques et programmes de développement qui visent à promouvoir la qualité de la vie de la population rwandaise. Ce qui est recherché c'est que les questions de population soient appréhendées de telle sorte qu'il soit progressivement garanti à toute la population l'accès à une alimentation en quantité et en qualité suffisante, à l'éducation; à la santé, à l'emploi et ceci de manière durable.

En d'autres termes, la vision de la politique nationale en matière de population est d'amener la société rwandaise à avoir une conscience élevée des questions de population et développement qui conduise les Rwandais, en tant qu'individus, familles ou communauté, à prendre des décisions et des choix de vie réfléchis, responsables et à s'impliquer dans des activités de développement qui améliorent durablement la qualité de leur vie.

L'amélioration de la qualité de vie de la population rwandaise exige la création de nouvelles richesses. Elle passe par plusieurs transformations, notamment la modernisation de l'agriculture et de l'élevage, le développement des ressources humaines pour permettre des innovations dans plusieurs secteurs dont l'industrie et les services, y compris les échanges. De telles transformations reposent sur une bonne gouvernance, une réduction du rythme de la croissance de la population et une gestion harmonieuse de l'environnement.

Précisons que cette politique nationale de population constitue une approche intégrée, basée sur un ensemble d'objectifs et de stratégies à traduire dans les programmes et plans sectoriels afin que les questions de population soient prises en compte par l'ensemble des acteurs en matière de population. Le suivi et l'évaluation montreront la progression vers l'atteinte des objectifs au niveau national que la mise en oeuvre des plans d'actions cohérents et complémentaires aura permis. Ce document de politique nationale de population ne se substitue donc pas aux politiques sectorielles ni aux programmes qui doivent être appliqués à tous les niveaux, central et décentralisé. Les stratégies proposées viennent ainsi renforcer celles qui existent déjà en vue d'atteindre un développement humain durable.

La particularité de la nouvelle politique de population consiste en ce qu'elle met en évidence l'étroite relation qui existe entre les facteurs démographiques et les autres facteurs de développement, faisant ressortir également leur influence mutuelle. Cette Politique Nationale de Population montre clairement que la réalisation des objectifs sociaux (amélioration de l'éducation, de la santé, de la protection de l'environnement)

favorise l'atteinte d'objectifs démographiques, notamment la réduction de la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile et la maîtrise de la fécondité.

4.2. But et Objectifs généraux

Le but général de la Politique Nationale de Population est de contribuer à l'amélioration du niveau et de la qualité de la vie de la population rwandaise tout en préservant l'environnement, pour atteindre un développement durable.

La Politique Nationale de Population concerne plusieurs secteurs qui sont en interrelations constantes. Pour cette raison, il convient d'en définir plusieurs objectifs ayant trait à ces différents domaines.

Les objectifs généraux de cette Politique Nationale de Population sont les suivants :

- (i) Réduire la morbidité et la mortalité surtout maternelle et infanto-juvénile ainsi que les grossesses à haut risque.
- (ii) Améliorer la qualité et l'utilisation des ressources humaines et renforcer la participation des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des handicapés dans le processus de développement socio-économique du pays .
- (iii) Promouvoir le concept et la norme d'une famille susceptible de favoriser la bonne santé et le bien-être et qui soit en harmonie avec les aspirations socio-économiques des individus, de la famille et de la nation.
- (iv) Promouvoir la compréhension des questions de population à travers les activités de plaidoyer , de formation, de recherche et l'intégration des variables de population dans le processus d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques et programmes de développement.
- (v) Renforcer l'éducation populaire pour la gestion rationnelle de l'environnement et l'adoption de modes d'habitat regroupé en accord avec la planification pour une bonne utilisation des terres.
- (vi) Contribuer à créer une société responsable, à la fois informée et consciente non seulement des défis relatifs aux questions de population et développement durable mais aussi de son rôle dans la résolution de ces questions.
- (vii) Promouvoir l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes ainsi que le changement de comportement au niveau des individus, des familles et des leaders d'opinion par rapport à la santé de la reproduction, la parenté responsable, la nutrition y compris l'allaitement maternel.
- (viii) Accroître la qualité de vie de la population à travers l'encouragement à l'amélioration des techniques de production, des infrastructures, de l'accès aux ressources et aux services ainsi que la mise en place d'institutions qui facilitent l'accès au marché.

5. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs suivants sont définis pour la période 2000-2010 dans une première phase et pour 2010-2020 dans une seconde phase, afin d'harmoniser avec la vision 2020. Ils sont basés sur les principales sources de données disponibles actuellement l'Enquête socio-démographique de 1996 et l'Enquête démographique et de santé-2000. Etant donné que la politique nationale de population touche à beaucoup de secteurs, les objectifs formulés seront également de nature multisectorielle et devront être complémentaires. Il faut noter que ces objectifs constituent un défi lancé aux décideurs, à la société civile, au secteur privé et à toute la population qui devraient se mobiliser pour opérer un changement significatif dans le sens de l'amélioration du niveau de vie de la population. En effet, l'atteinte de ces objectifs constitue un préalable minimum, premier pas indispensable pour sortir de la pauvreté et amorcer la voie vers le développement.

5.1. Objectifs Démographiques

- (i) Réduire d'un tiers le taux de mortalité infantile : de 107 pour 1000 en 2000 à 70 pour 1000 en 2010 et à 35 pour 1000 en 2020.
- (ii) Réduire d'un tiers le taux de mortalité juvénile : de 100 pour 1000 en 2000 à 70 pour 1000 en 2010 et à 25 pour 1000 en 2020.
- (iii) Réduire le taux de mortalité infanto-juvénile de 196 pour 1000 en 2000 à 169 en 2010 et à 110 en 2020.
- (iv) Réduire de moitié le taux de mortalité maternelle : de 1071 pour 100.000 N.V en 2000 à 700 pour 100.000 N.V en l'an 2010 et à 350 pour 100.000 N.V en 2020.
- (v) Réduire l'indice synthétique de Fécondité de 5,8 en 2000 à 5 en 2010 et à 3 en 2020.
- (vi) Réduire le taux de croissance démographique de 2.8% en 2000 à 2.5% en 2010 et à 2.2% en 2020.
- (vii) Augmenter le niveau de l'espérance de vie à la naissance de 48.5 années en 2000 à 53 ans en 2010 et à 58 ans en 2020.
- (viii) Harmoniser les migrations, surtout l'exode rural, avec le développement planifié des agglomérations urbaines, pour une meilleure gestion de l'installation de la population sur le territoire national.

5.2. Collecte des données, Recherche et Formation en Population et Développement

- (i) Installer et mettre en service un système national de collecte et de mise à jour des données socio-démographique, de façon à rassembler et étudier les données provenant de différentes sources, notamment celles qui sont recueillies à différents niveaux de l'administration centrale ou périphérique, auprès d'organisations nationales et internationales.

- (ii) Gérer efficacement le système et faciliter l'utilisation des données socio-démographiques en les diffusant largement.
- (iii) Disposer d'un personnel compétent dans les domaines de la recherche statistique, de la démographie, de la population et des stratégies de développement durable.

5.3. Objectifs sociaux

5.3.1. Santé

- (i) Augmenter le taux de couverture vaccinale, de 76% en 2000 à environ 96% en l'an 2010 et à 100% en 2020.
- (ii) Augmenter l'accès de la population à l'eau potable de 50% à 90% en 2020 et à 100% en 2020.
- (iii) Accroître la qualité des soins et augmenter la proportion de femmes assistées par un personnel qualifié au moment de l'accouchement, de 35% en 2000 à 70% au moins en 2010 et à 99% en 2020.
- (iv) Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne de 2.7% en 2000 à 20% en 2010 et à 80% en 2020 et garantir la disponibilité permanente d'un large éventail de méthodes contraceptives.
- (v) Accroître l'accès de tous aux services de santé de base y compris des services de santé de la reproduction de qualité.
- (vi) Diminuer sensiblement le niveau de morbidité et de mortalité dû au paludisme à moins de 10% de sa proportion au taux général de mortalité d'ici en 2020.
- (vii) Sensibilisation de la population sur l'importance de l'hygiène publique dans l'amélioration de l'état de santé de la population.
- (viii) Sensibiliser toute la population, spécialement la jeunesse et les groupes cibles des migrants, sur le danger du VIH/SIDA et la nécessité impérieuse du changement de comportement pour éviter d'être infecté.

5.3. Objectifs sociaux

5.3.32. Santé

- (i) Augmenter le taux de couverture vaccinale, de 76% en 2000 à environ 96% en l'an 2010 et à 100% en 2020.
- (ii) Augmenter l'accès de la population à l'eau potable de 50% à 90% en 2020 et à 100% en 2020.

- (iii) Accroître la qualité des soins et augmenter la proportion de femmes assistées par un personnel qualifié au moment de l'accouchement, de 35% en 2000 à 70% au moins en 2010 et à 99% en 2020.
- (iv) Augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne de 2.7% en 2000 à 20% en 2010 et à 80% en 2020 et garantir la disponibilité permanente d'un large éventail de méthodes contraceptives.
- (v) Accroître l'accès de tous aux services de santé de base y compris des services de santé de la reproduction de qualité.
- (vi) Diminuer sensiblement le niveau de morbidité et de mortalité dû au paludisme à moins de 10% de sa proportion au taux général de mortalité d'ici en 2020.
- (vii) Sensibilisation de la population sur l'importance de l'hygiène publique dans l'amélioration de l'état de santé de la population.
- (viii) Sensibiliser toute la population, spécialement la jeunesse et les groupes cibles des migrants, sur le danger du VIH/SIDA et la nécessité impérative du changement de comportement pour éviter d'être infecté.

5.3.2. Education. Formation et Information

- (i) Augmenter l'accès à l'enseignement primaire de 69% en 2000 à 100% en l'an 2010.
- (ii) Garantir à tous les élèves ayant terminé l'école primaire l'accès à l'école secondaire en 2010.
- (iii) Réduire le niveau d'analphabétisme de 58% chez les femmes et de 42% chez les hommes à 20% en 2010 et à 2% en 2020.
- (iv) Réduire les disparités liées au sexe particulièrement aux niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur tant sur le plan quantitatif que de l'accès aux diverses filières.
- (v) Eliminer l'abandon scolaire particulièrement au niveau des filles.
- (vi) Augmenter sensiblement la formation technique et professionnelle ainsi que l'encadrement dans les domaines variés.
- (vii) Spécialiser le pays dans les services de haute qualité compétitive focalisés sur les technologies de pointe.
- (viii) Faire accéder toute la population à l'information relative aux questions de population et développement (exploitation rationnelle des terres, gestion de l'environnement, santé, gestion des biens publics, droits de l'homme)

- (x) Intégrer l'éducation en matière de population dans les curricula scolaires à tous les niveaux d'ici 2010

5.3.3. Distribution spatiale. Densité. Habitat et Urbanisation

- (i) Faciliter l'installation d'au moins 75% de la population dans les villes et les villages (imidugudu) sur des sites planifiés et aménagés en 2010 et de 95% en 2020.
- (ii) Gérer le rythme de croissance de la population urbaine de façon qu'il ne dépasse pas le taux raisonnable de 30% en l'an 2010 et de 50% en 2020.
- (iii) Améliorer et construire les infrastructures de base pour créer des conditions nécessaires à l'habitat décent tant en milieu urbain qu'en milieu rural.
- (iv) Faciliter la construction de logements pour les ménages vulnérables (370.000) sans abri recensés sur des sites planifiés et aménagés.
- (v) Développer les villes secondaires pour qu'elles deviennent de grands centres urbains de développement .
- (vi) Développer les voies de communication pour accélérer le désenclavement du pays : routes rurales, interurbaines et internationales, voies aériennes, lacustres et ferroviaires.

5.3.4. Sécurité alimentaire

- (i) Faire accéder toute la population à la quantité et la qualité de nourriture nécessaire à son alimentation quotidienne, d'ici 2020.
- (ii) Disposer de façon permanente de réserves suffisantes de nourriture pour faire face aux périodes éventuelles de pénurie alimentaire dues aux aléas climatiques ou à d'autres imprévus, d'ici 2020.

5.3.5. Environnement

- (i) Prévenir la dégradation de l'environnement due à l'action humaine, et à l'érosion.
- (ii) Atteindre, d'ici 2020, un équilibre satisfaisant entre l'utilisation des ressources nationales pour répondre aux besoins de la population et la nécessaire sauvegarde de l'environnement, en utilisant des technologies alternatives.

6. STRATEGIES

Comme les objectifs sont complémentaires pour concourir au but visé, de même les stratégies proposées ci-après sont en étroite relation et se renforcent mutuellement pour répondre aux objectifs de la présente politique. Ces stratégies sont le résultat du consensus des différents intervenants en matière de population. Elles seront intégrées dans les politiques et programmes sectoriels et exécutées par différents intervenants en matière de population.

6.1. Santé

- (i) Promouvoir les mutuelles de santé afin de faciliter l'accès financier des familles à tous les services de santé dont la santé de la reproduction.
- (ii) Intensifier la mobilisation de la population dans la lutte contre le paludisme.
- (iii) Promouvoir la maternité sans risque à travers l'encouragement à la fréquentation des services de surveillance prénatale, des soins obstétricaux et post-natals de qualité et l'espacement des naissances;
- (iv) Renforcer les programmes relatifs à la survie de l'enfant et en particulier, la promotion de l'allaitement maternel, la vaccination, la lutte contre les causes de décès les plus fréquentes (paludisme, maladies diarrhéiques, infections respiratoires, malnutrition);
- (v) Intensifier la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST), et la violence sexuelle, surtout à l'égard des mineurs et plus particulièrement à l'égard des filles, à travers la sensibilisation de la population sur leurs méfaits et une bonne prise en charge des malades ;
- (vi) Promouvoir, avec l'implication des autorités au plus haut niveau, la planification familiale en tant qu'outil et stratégie d'amélioration des conditions de vie de la population rwandaise.
- (vii) Mettre en place des services de santé de la reproduction susceptibles de répondre de façon adéquate aux besoins des adolescents ;
- (viii) Intégrer dans les curricula à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation, l'éducation pour la santé dont la santé reproductive ;
- (ix) Encourager l'utilisation des méthodes contraceptives modernes en rendant les services de planification familiale plus acceptables, plus disponibles, plus accessibles, notamment par l'implication des hommes dans la planification familiale, la participation des acteurs de santé communautaire dans la distribution à base communautaire et le marketing social des contraceptifs oraux et des condoms et l'introduction de nouvelles méthodes qui présentent le moins d'effet indésirable possible.
- (x) Renforcer la formation, l'équipement et le suivi des accoucheuses traditionnelles.
- (xi) Renforcer la collecte et l'utilisation d'informations dans le domaine de la santé de la reproduction ;
- (xii) Renforcer la quantité et la qualité du personnel de santé et améliorer leur distribution géographique ;
- (xiii) Réduire les risques des grossesses, en réduisant les naissances avant 20 ans et après 35 ans ;

- (xiv) Intensifier la prévention et le contrôle de la pandémie du VIH/ SIDA notamment par la mobilisation de la population pour un changement de comportement par rapport à la sexualité, au mariage et à certaines pratiques socio-culturelles, et en mettant l'accent sur le " counselling, ", le test volontaire et l'utilisation des condoms.
- (xv) Rendre les médicaments contre le SIDA plus accessibles.
- (xvi) Mener des études et recherches sur la santé et les questions de population afin d'éclairer davantage les politiques en la matière.

6.2. Education - Formation - Information

- (i) Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés à tous les niveaux et améliorer la distribution géographique des écoles;
- (ii) Mettre en place, au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, les nouveaux curricula centrés sur les sciences et la technologie et intégrant l'éducation en matière de population et développement;
- (iii) Intégrer (éducation en matière de population dans les curricula de formation formelle et informelle à tous les niveaux;
- (iv) Construire de nouvelles écoles et des centres de formation technique et professionnelle ;
- (v) Identifier les raisons d'abandon scolaire au niveau du primaire et les combattre ;
- (vi) Veiller continuellement à l'égalité des chances d'accès à l'éducation pour les enfants des deux sexes ;
- (vii) Sensibiliser les parents à envoyer tous les enfants à l'école sans distinction de sexe ;
- (viii) Créer de nouvelles opportunités de formation pour les enfants ayant abandonné l'école, plus particulièrement les filles ;
- (ix) Intensifier la formation fonctionnelle des adultes, plus particulièrement des femmes (alphabétisation, nutrition, agriculture moderne et autres techniques pratiques répondant aux problèmes de la vie quotidienne);
- (x) Encourager la culture de la lecture et de l'auto - information (notamment par la création des centres d'information au niveau régional) ;
- (xi) Promouvoir l'éducation spéciale pour les handicapés ;
- (xii) Sensibiliser et éduquer la population pour la rendre apte à prendre des décisions responsables permettant aux communautés de résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées;

- (xiii) Renforcer la formation technique et professionnelle orientée vers la création d'emploi ;
- (xiv) Mettre un accent particulier sur le développement des ressources humaines de haute qualité compétitive focalisé sur les technologies de pointe.
- (xv) Promouvoir la formation en " technologie de l'information et de la communication" (TIC) pour renforcer les capacités des ressources humaines.
- (xvi) Promouvoir la formation en démographie et statistiques dans le domaine de population et développement.

6.3. Distribution spatiale, Densité, Habitat et Urbanisation

En vue de permettre la réinstallation adéquate de la population dont l'afflux va se poursuivre vers les agglomérations urbaines, les stratégies suivantes sont requises

- (i) Développer les infrastructures et les services communautaires de base au sein de l'habitat groupé en milieu rural et promouvoir l'habitat planifié en ville tout en utilisant de façon rationnelle les terres disponibles et dans le respect de l'environnement;
- (ii) Planifier les agglomérations urbaines et les villes secondaires et renforcer les mécanismes de respect de ces plans de lotissement;
- (iii) Créer un environnement financier favorable à la construction de logements convenables (salubres) aussi bien en ville qu'à la campagne.
- (iv) Promouvoir l'éclosion de pôles de développement dans le monde rural, notamment en adoptant des mesures de fiscalité incitatives dans les centres de négoce existants ou à créer.

6.4. Sécurité Alimentaire

- (i) Rationaliser l'utilisation des terres notamment par la spécialisation, l'échange et l'intégration régionale.
- (ii) Accroître la superficie des terres arables notamment par l'exploitation rationnelle des marais, la généralisation des terrasses radicales;
- (iii) Accroître la productivité agricole et les revenus de la population en milieu rural par la formation des producteurs et l'utilisation des techniques de production améliorées ;
- (iv) Accroître la valeur des produits agricoles et autres grâce à la vulgarisation des technologies de transformation et de conservation simples et adaptées au milieu rural ;

- (v) Encourager l'utilisation des systèmes de stockage des produits alimentaires au niveau familial et communautaire ;
- (vi) Développer l'industrie agroalimentaire à travers l'encouragement des investissements directs ;
- (vii) Intensifier la reforestation et l'agro-foresterie en vue d'améliorer la conservation des eaux et des sols ;
- (viii) Promouvoir les cultures à profit économique favorable et à forte valeur nutritive ;
- (ix) Promouvoir le secteur de l'élevage et de la pêche et la transformation des produits y relatif ;
- (x) Promouvoir la disponibilité des intrants, les marchés des produits agricoles et l'amélioration des infrastructures ruraux ;
- (xi) Promouvoir l'accès aux crédits et à d'autres mécanismes financiers viables pour appuyer les activités de production en milieu rural ;
- (xii) Promouvoir le développement de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises orientées vers l'exploitation des ressources locales, surtout en milieu rural;
- (xiii) Encourager la diversification des produits exportables, en s'orientant vers les produits et les services de haute technologie, afin de réduire la dépendance vis à vis des produits traditionnels.
- (xiv) Organiser études et recherches nécessaires pour mieux orienter la production agricole ou définir les stratégies pour l'atteinte de la sécurité alimentaire.

6.5. Environnement

La dégradation de l'environnement au Rwanda est étroitement liée d'une part à l'inadéquation entre le volume de la population et les ressources disponibles et d'autre part à la persistance des techniques traditionnelles dans l'exploitation de ces ressources. En vue de remédier à cette situation, les stratégies suivantes doivent être adoptées.

- (i) Protéger les bassins versants et améliorer la fertilité des sols ;
- (ii) Veiller à ce que les aménagements agricoles soient entrepris en tenant compte de leurs effets sur le développement de certaines maladies comme le paludisme;
- (iii) Veiller à ce que les eaux usées et autres déchets liquides soient correctement évacués et traités, et à ce que la population soit approvisionnée en eau potable en quantité suffisante ;

- (iv) Promouvoir la plantation des arbres, notamment des essences à croissance rapide, ayant fait preuve d'efficacité dans la lutte anti-érosive;
- (v) Utiliser les technologies appropriées pour la production d'énergie en vue de limiter la destruction du couvert végétal
- (vi) Mettre en place des programmes de sensibilisation de la population sur l'impérieuse nécessité de protéger l'environnement.
- (vii) Développer un système permanent d'observation pour pouvoir alerter rapidement sur les effets négatifs de la pression démographique et des pratiques inadéquates de la population sur l'écosystème.

6.6. Participation de l'homme et de la femme au bien-être de la famille et au développement.

En vue de créer les conditions favorables à une pleine participation des femmes et des hommes au processus de développement et à la jouissance des fruits qui en découlent, les stratégies suivantes devront être mises en œuvre

- (i) Améliorer l'instruction et l'éducation de la femme ;
- (ii) Améliorer le niveau des revenus de la femme (application effective du droit de propriété, accès au crédit, à l'emploi salarié) ;
- (iii) Améliorer le statut social de la femme en la débarrassant des contraintes socio-culturelles et juridiques auxquelles elle est soumise, en particulier pour lui faciliter la participation à la prise des décisions au niveau familial, communautaire et national ;
- (iv) Susciter la participation de l'homme à la prise de décisions favorables à la santé familiale et à un partage plus équilibré des responsabilités et ressources familiales ;
- (v) Sensibiliser les parents sur l'importance d'accorder autant de moyens de scolarisation aux filles qu'aux garçons et introduire le concept " genre " dans les programmes d'enseignement scolaire ;
- (vi) Promouvoir les technologies allégeant le travail domestique (sources d'énergie alternatives, collecte et stockage d'eau,) et les charges trop lourdes imposées aux femmes afin de leur permettre de participer aux activités de développement;
- (vii) Identifier les femmes chefs de ménages vulnérables et mettre sur pied des programmes facilitant l'amélioration de leurs conditions de vie et leur participation au développement national ;
- (viii) Poursuivre les études et recherches sur les questions de genre et population afin de favoriser la réussite de la mise en œuvre de la politique et des programmes de population et développement.

6.7. Enfants

- (i) Sensibiliser la population, surtout les parents, sur les besoins et les droits particuliers des enfants.
- (ii) Apprendre aux enfants leurs droits et devoirs à travers le système scolaire, le Conseil et les clubs des Jeunes et à travers les communautés de base.
- (iii) Revoir et adapter les lois en faveur des enfants.
- (iv) Mener des études et des recherches pour mieux comprendre les relations parents-enfants, le rôle de l'enfant dans la société actuelle.

6.8. Jeunes

Les stratégies suivantes vont contribuer à créer les conditions pour une valorisation optimale des potentialités de la jeunesse rwandaise

- (i) Promouvoir les programmes relatifs à la protection de la santé des jeunes ;
- (ii) Sensibiliser le public sur les besoins, les droits et les responsabilités des jeunes ;
- (iii) Promouvoir l'insertion des jeunes dans les filières scientifiques et technologiques et partant dans les circuits de production;
- (iv) Fournir aux jeunes l'enseignement sur les questions de population et développement, la sexualité, la planification familiale, la lutte contre le VIH/SIDA afin de les aider à vivre une sexualité sans risque, de les préparer à la parenté responsable et au bien-être familial souhaité
- (v) Renforcer les organisations existantes des jeunes en insistant davantage sur l'éducation culturelle et sportive.
- (vi) Renforcer la loi concernant l'âge au premier mariage (21 ans).

6.9. Personnes âgées

- (i) Accroître la prise de conscience du public sur les besoins spécifiques des personnes âgées, leurs rôles et responsabilités familiales traditionnelles et les responsabilités des plus jeunes à leur égard ;
- (ii) Former un personnel spécialisé au niveau des communautés sur les besoins spécifiques des personnes âgées ;
- (iii) Etendre et améliorer le système de pension et les services sociaux pour les personnes âgées;
- (iv) Promulguer, renforcer des lois et créer des structures en faveur des personnes âgées, notamment un conseil pour personnes âgées ;

- (v) Etudier la place et le rôle des personnes âgées dans la société actuelle.

6.10. Handicapés

- (i) Créer des écoles , des infrastructures appropriées aux personnes handicapées
- (ii) Mettre sur pied des lois et réglementations en faveur des personnes handicapées ;
- (iii) Etudier la meilleure façon d'intégrer les handicapés dans le développement du pays afin de valoriser leurs aptitudes.

6.11. Bonne gouvernance

Les stratégies suivantes vont permettre de créer un environnement favorable à l'application effective de la Politique Nationale de Population

- (i) Diffuser largement les informations disponibles pour élever le niveau de compréhension des défis relatifs aux questions de population et développement, en utilisant tous les canaux de communication en particulier les mass media , les structures administratives au niveau central et décentralisé ainsi que les organisations de la société civile ;
- (ii) Poursuivre le processus de décentralisation adopté par le gouvernement pour permettre aux hommes et aux femmes de participer pleinement au développement du pays ;
- (iii) Sensibiliser les autorités politico-administratives à tous les niveaux sur les questions de population et développement afin qu'ils puissent jouer un rôle effectif dans l'intégration des problèmes de population dans les programmes de développement;
- (iv) Susciter dans la population une attitude favorable au développement, rétablir la culture du travail et lutter contre la culture de la dépendance afin d'exploiter le potentiel de production de la population rwandaise, à majorité jeune.
- (v) Faciliter à tous les couples, à tous les individus, le libre accès à toutes les informations relatives à la contraception, aux moyens et aux services de planification familiale pour les aider à assurer la régulation de leur fécondité ;
- (vi) Renforcer les mesures de lutte contre la violence domestique et sexuelle ;
- (vii) Poursuivre la sensibilisation de la population sur ses droits et devoirs et le processus de réconciliation nationale ;
- (viii) Mettre en place des mécanismes susceptibles de favoriser l'intégration effective dans le processus de développement socio-économique du pays des groupes vulnérables (orphelins, veuves, handicapés, personnes âgées)

- (ix) Favoriser le développement des institutions qui vont faciliter l'accès aux marchés.

6.12. Information, Education, Communication et Plaidoyer

- (i) Renforcer la large diffusion de la stratégie nationale d'IEC et de plaidoyer en population et développement ;
- (ii) Promouvoir l'utilisation des techniques audio-visuelles (modernes et traditionnelles) pour l'information, la sensibilisation de la population sur les défis de Population et de Développement (films, théâtres, chansons, danses, poèmes) ;
- (iii) S'assurer de l'existence du matériel et outils de communication en matière de population et développement;
- (iv) Donner les lignes directrices pour produire le matériel de formation en vue d'harmoniser les messages ;
- (v) Renforcer les capacités du réseau de communication assuré par les animateurs du développement social au niveau des cellules et des secteurs.
- (vi) Mettre en place des centres d'information en matière de population au niveau des districts.

6.13. Collecte des données, Recherche et Formation en Population et Développement.

- (i) Renforcer les capacités des institutions nationales chargées de la collecte des données, de la recherche et la formation en matière de population et développement.
- (ii) Mettre en place des banques de données actualisées relatives à la population au niveau national, provincial et de district ; les mettre régulièrement à jour afin de faciliter l'intégration des facteurs de population dans la planification;
- (iii) Réviser et renforcer le système d'enregistrement des faits de l'état civil ;
- (iv) Promouvoir la formation pour l'utilisation régulière de la technologie de l'information et de la communication par les décideurs, les planificateurs et autres agents du développement ;
- (v) Promouvoir la dissémination des données auprès des utilisateurs et de la population de manière générale en tenant compte des besoins spécifiques des uns et des autres ;
- (vi) Encourager la collecte d'informations ou de données et la formation relatives à l'approche genre ;

- (vii) Promouvoir la recherche sur les phénomènes de population tels que la mortalité, la fécondité et la migration ;
- (viii) Renforcer la formation d'un personnel compétent dans les domaines de statistique, démographie, population et développement et augmenter la capacité nationale pour la recherche en population et développement;
- (ix) Former le personnel technique et la population dans l'utilisation des résultats des recherches à travers les séminaires et recyclages.

7. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION

Après la promulgation de la présente politique nationale de population, sa mise en oeuvre, son suivi et son évaluation nécessiteront la création d'une structure permanente appropriée. Il sera ainsi mis sur pied un Conseil National de Population et Développement (CNPD), représentatif, doté d'un secrétariat exécutif permanent dont les mandats, les responsabilités et la structure sont présentés dans la deuxième partie du document de politique nationale de population. Le Conseil National de Population et Développement sera l'organe consultatif le plus élevé sur les questions de population; il assurera la mise en oeuvre de la politique nationale de population.

Le cadre institutionnel sera donc multisectoriel et représentatif, Les détails de cette structure font l'objet d'un document séparé.

Etant donné que la mise en oeuvre de la politique nationale de population est une tâche complexe et qui requiert l'adhésion et l'implication des différents acteurs concernés, dès son adoption, le Conseil National de Population et Développement entamera sans tarder l'activité de plaidoyer et d'IEC pour faire la plus large diffusion et popularisation possible de la présente politique nationale de population.

Cette activité sera menée auprès des institutions ministérielles, des entités administratives au niveau des districts, des secteurs et des cellules, ainsi qu'auprès de la société civile et du secteur privé ; tous conviés à jouer un rôle actif dans la mise en oeuvre de la politique nationale de population. Ces acteurs seront appelés à consentir des efforts pour aboutir à un système apte à faciliter une interaction et une coopération étroite entre eux sous la coordination du Conseil National de Population et Développement. Les responsabilités des différentes institutions appelées à jouer un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre de cette politique et les relations qui doivent exister entre elles sont spécifiées en annexe .

L'autre phase de mise en oeuvre consistera en ce que les différents intervenants ci-haut cités procèdent à l'harmonisation de leurs objectifs sectoriels de développement avec ceux de la politique nationale de population, appuyés techniquement par le Secrétariat du Conseil National de Population et Développement (SCNPD). Des programmes et des plans d'activités vont ensuite être définis par chaque intervenant en même temps que les outils de suivi-évaluation.

L'étape suivante sera celle de l'évaluation du processus et de l'impact des activités programmées. Elle se fera de façon continue. Le SCNPD assurera aussi, à l'égard

des différents intervenants, l'appui technique dans l'application des outils de suivi-évaluation et dans les recherches opérationnelles pour améliorer les performances. En outre, le SCNPD procédera, en collaboration étroite avec les divers intervenants, à l'actualisation de la Politique Nationale de Population sur base de ces évaluations et des données disponibles.

8. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation est l'ensemble de moyens et mesures qui seront mis en œuvre pour permettre d'apprécier régulièrement si oui ou non les buts, les objectifs et les stratégies de la politique de population sont en train d'être réalisés.

Une évaluation périodique des différentes activités sera effectuée pour s'assurer que chaque intervenant poursuit les objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre de la politique nationale de population. Avec l'assistance du Secrétariat, les institutions chargées de la mise en oeuvre de cette politique vont développer un document guide qui sera utilisé pour assurer ce suivi-évaluation. De plus, les différentes institutions impliquées vont être encouragées à développer leur propre capacité à assurer le suivi de leurs activités et à informer le gouvernement des progrès réalisés.

Le Conseil National de Population et Développement , en collaboration avec différents intervenants dont les Ministères concernés, préparera un guide méthodologique d'élaboration d'un plan d'action intégrant les questions de population qui doit orienter les autorités des structures administratives décentralisées dans la mise en oeuvre de la politique nationale de population.

Les mécanismes de suivi et d'évaluation vont inclure l'analyse des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Ils vont être centrés particulièrement sur les programmes et les stratégies devant influencer les tendances futures de la population tels que définis dans la politique nationale de population.

Cette politique nationale de population sera aussi actualisée aussitôt que les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat fait en 2002 seront disponibles ou à l'occasion d'autres changements qui pourraient intervenir au niveau des réalités ou des priorités nationales.

Des modélisations, montrant différents scénarios de l'impact des facteurs démographiques sur le développement, vont notamment être élaborées dès que les données de ce 3ème Recensement seront disponibles.

L'objectif du suivi-évaluation est en définitif celui de renforcer et d'actualiser chaque programme pour lui permettre d'atteindre l'impact recherché. Une attention spéciale sera accordée aux secteurs dans lesquels la taille, la croissance et la dynamique de la population interfèrent avec le développement afin d'améliorer le bien-être de la population.

Le suivi et l'évaluation vont également inclure l'analyse des interrelations entre la population et les programmes qui influencent directement ou indirectement la fécondité, la mortalité et les migrations.

Il faudra enfin produire et vulgariser les rapports et publications périodiques sur les indicateurs de progrès de la mise en oeuvre de la politique de population. Le Secrétariat du Conseil National de Population et Développement publiera un rapport annuel sur les activités en matière de population au Rwanda mais il publiera une analyse détaillée tous les deux ans.

9. MOBILISATION DES RESSOURCES

L'atteinte des buts et objectifs de cette politique nationale de population va dépendre largement des ressources disponibles pour sa réalisation. Les ressources requises sont de trois ordres

- Humaines (qualification de haut niveau, formations de courte ou longue durée, recyclages selon les besoins)
- Institutionnelles (rôles et responsabilités des intervenants Ministères, Provinces, Districts, ONG, secteur privé, communautés, associations, société civile)
- Financières et matérielles (fonds, équipements divers)

La provenance de ces ressources sera variée ;

- 1) Le Gouvernement devra réserver des moyens adéquats pour les différents domaines de la politique nationale de population. Il devra affecter suffisamment de ressources, spécialement en faveur des domaines pour lesquels peu de moyens sont jusqu'ici alloués : recherches opérationnelles en matière de population, IEC, plaidoyer, suivi et évaluation, formation et salaires qui permettent de retenir du personnel qualifié dans le domaine de la population.
- 2) Les organisations non gouvernementales, les autorités locales et le secteur privé seront sollicités pour mobiliser les ressources en vue d'appuyer la mise en oeuvre de cette politique nationale de population et des programmes connexes.
Des ressources complémentaires aux efforts accomplis au niveau national devront être recherchées auprès des agences internationales afin de soutenir le programme d'action établi.

Le Secrétariat du Conseil National de Population et Développement devra recruter un personnel qualifié pour renforcer sa capacité de travail dans tous les domaines et mettre tout en oeuvre pour donner au personnel la possibilité de se former de façon continue et d'acquérir de l'expérience dans tous les aspects techniques et de gestion requis afin d'être performant dans l'accomplissement de ses devoirs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- République Rwandaise, Office National de la Population, Le problème démographique au Rwanda et le cadre de sa solution, mai, 1990

- Ministère de la Santé/Office National de la Population/Mesure DHS+ ORC Macro, Enquête Démographique et de Santé (EDSR-II), Rwanda 2000, Rapport préliminaire
- République Rwandaise, Ministère des Finances et de la Planification Economique, Direction de la Statistique/Office National de la Population/Fonds des Nations Unies Pour la Population, Enquête socio-démographique 1996, Rapport Final, volume I, Résultats sélectionnés, Kigali, January 1998
- République Rwandaise, Ministère des Finances et de la Planification Economique, Direction de la Statistique, 2000, Indicateurs de développement du Rwanda, n° 3, juillet 2000, Réduction de la pauvreté
- République Rwandaise, Ministère des Finances et de la Planification Economique, Direction de la planification stratégique, La vision du Rwanda à l'horizon 2020, Kigali, juillet 2000
- Republic of Rwanda, Ministry of Finance and Economic Planning, National Programm for Poverty Reduction (Objectives, Achievements, Perspectives), september, 2000.
- République Rwandaise, Ministère de la Santé, Politique Nationale en matière de santé, draft, 2000
- République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture de l'Elevage, de l'Environnement et du Développement rural, Politique sectorielle, Novembre 1998.
- République Rwandaise, Ministère de la Fonction Publique et du Travail, Politique sectorielle, 1999
- République Rwandaise, Ministère de l'Artisanat des Mines et du Tourisme, Politique sectorielle, Novembre 1998.
- République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur du Développement Communal et de la Réinstallation, Politique sectorielle, mars 1998.
- République Rwandaise, Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme, Politique sectorielle, Février 1999.
- République Rwandaise, Ministère de la jeunesse, des Sports et de la Formation professionnelle, Politique sectorielle, Novembre 1998
- République Rwandaise, Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives Synthèse de la Politique sectorielle,
- République Rwandaise, Ministère des Transports et Communications, Politique sectorielle, 1999

- République Rwandaise, Ministère des Travaux publics, Politique sectorielle, 1998
- République Rwandaise, Ministère de l'Enseignement primaire et Secondaire, la Politique et la Planification de l'éducation au Rwanda
- République Rwandaise, Ministère de l'Education, Plan d'action pour l'éducation au Rwanda (1998 -2000)
- Mémoire du FNUAP, USAID, Banque Mondiale, Care Internationale, GTZ, MSH, SEATS, Réflexion et proposition sur la structure de relation périphérique entre la région sanitaire et le bureau régional ONAPO, Décembre 1993
- FNUAP, ONAPO, Mission, Location and status, Mandate Linkages and Framework, Internal Structure and Organization . Findings and Recommendations, October 1998.

République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, et des Forêts, Statistiques Agricoles Production Agricole, Elevage, Superficies et Utilisations des Terres, Année 2000.

République Rwandaise, Ministère des Finances et de la Planification Economique, Direction de la Statistique, Enquête intégrale sur les conditions de Vie des Ménages, août 2001, Résultats préliminaires.

Gouvernement du Rwanda, Politique et Plan de Développement Socio-Economique Intégré axés sur les Technologies de l'Information (TIC) 2001-2005, mars 2001.

ANNEXE : RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INSTITUTIONS DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE POPULATION.

Afin de parvenir à la mise en oeuvre de la présente politique nationale de population, le concours de différents intervenants est indispensable. Sont appelés à s'impliquer en première ligne divers ministères et institutions de l'État. Leurs responsabilités sont définies comme suit :

1. PRESIDENCE

- Faire des questions de population et développement une priorité nationale.
- Mobiliser tous les partenaires au développement afin qu'ils soutiennent les initiatives du gouvernement pour répondre aux questions de population et développement.
- Veiller à l'intégration effective de la politique nationale de population dans les programmes des différents ministères et institutions de l'État.

2. ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION

- Assurer l'allocation des ressources nécessaires pour la mise en oeuvre de la politique nationale de population.
- Créer un réseau parlementaire permanent sur les questions de population.

3. PRIMATURE.

- Veiller à ce que tous les intervenants en matière de population intègrent les objectifs et les stratégies de politique nationale de population dans les politiques sectorielles et programmes de développement.
- Veiller à ce que la mise en oeuvre de la politique nationale de la population soit effective à tous les niveaux.
- Faciliter l'adoption de la politique nationale de population.

4. MINISTERE RESPONSABLE DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE

- Assurer l'intégration effective et le suivi des questions de population et développement au niveau des plans sectoriels.
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de la politique nationale de population, notamment en collaboration avec le ministère ayant la coopération internationale dans ses attributions.
- Etablir une banque de données socio-démographiques pour orienter les actions et faciliter l'atteinte des objectifs définis dans la politique nationale de population.
- Superviser les activités du Conseil National de Population et Développement et de son Secrétariat en tant que Ministère de tutelle.

5. MINISTERE RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION LOCALE, DE L'INFORMATION ET DES AFFAIRES SOCIALES

- Faciliter l'intégration et le suivi de la politique nationale de population dans les structures décentralisées notamment en veillant à ce que les leaders à ce niveau soient bien informés pour élever leur niveau de compréhension des questions de population et développement,
- Favoriser, par une bonne gouvernance, la participation de la population dans la définition et la mise en oeuvre des actions de cette politique.
- Soutenir une campagne de sensibilisation de la communauté en faveur des droits des enfants.

- Mettre sur pied des centres d'information en population/développement au niveau des districts.
- Renforcer l'éducation populaire pour aider la population à acquérir des connaissances pratiques et à rendre des décisions lui permettant de parvenir au bien être (amélioration de l'alimentation, de la santé, de l'éducation, du revenu.)
- Veiller à ce que les diverses organisations de la société civile tiennent compte des éléments de la politique nationale de population dans leurs programmes de développement socio-économique.
- Mettre en place les mécanismes susceptibles de favoriser l'intégration effective des groupes vulnérables (orphelins, veuves, handicapés, personnes âgées) dans le processus de développement du pays.
- Restructurer le système de l'état civil pour faciliter la planification du développement, grâce à une connaissance suffisante des caractéristiques de la population bénéficiaire de ce développement.
- Assurer l'intégration de l'agent du Secrétariat du Conseil National de Population et Développement au niveau provincial dans la structure administrative de la province.
- Assurer la mise en place des comités de population et développement au niveau des provinces et des districts.
- Lutter contre l'analphabétisme dans le pays.

6. MINISTERE RESPONSABLE DE LA SANTE

- Assurer l'accessibilité géographique aux soins de santé à l'ensemble de la population rwandaise.
- Intensifier la sensibilisation de la population pour qu'elle adhère au système des mutuelles de santé qui favorisera l'accessibilité financière de tous aux soins de santé.
- Intensifier la lutte contre les maladies les plus dévastatrices telles que la paludisme et le SIDA en vue de réduire la mortalité en général et celle des enfants en particulier.
- Renforcer l'éducation nutritionnelle et les programmes d'éducation populaire en santé, notamment en donnant plus de capacités et de moyens aux animateurs de santé.
- Renforcer et étendre les services de santé de la reproduction dans toutes ses composantes, particulièrement la planification familiale pour répondre aux besoins non satisfaits.

- Créer les conditions les plus favorables possibles pour inciter les femmes à recourir aux services de surveillance prénatale, de soins obstétricaux et post-natals.
- Promouvoir les services adaptés aux jeunes, particulièrement en santé de la reproduction.

7. MINISTERE RESPONSABLE DE L'EDUCATION, DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Veiller à l'intégration effective de l'éducation en matière de population dans les curricula de l'enseignement à tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur)
- Mettre tout en oeuvre pour garantir à tout enfant en âge scolaire une formation complète et de qualité, au moins pour tout le cycle primaire.
- Déployer les efforts nécessaires pour que tous les enfants accèdent à une formation professionnelle ou générale de qualité, après le primaire.
- Veiller, en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique et du Travail à l'adéquation formation-emploi.
- Chercher les moyens nécessaires pour rendre disponibles les ressources humaines et matérielles indispensables à l'accomplissement des responsabilités énoncées ci-dessus (enseignants en quantité et qualité suffisante, programmes adaptés, locaux et matériel scolaire suffisants dont l'équipement de laboratoire)
- Veiller à l'introduction des technologies d'information et de communication dans tous les établissements scolaires.

8. MINISTERE RESPONSABLE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DES SPORTS

- Faire le plaidoyer auprès des autres ministères, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des investisseurs du secteur privé pour créer des emplois qui absorbent beaucoup de main d'œuvre afin de réduire le chômage qui sévit parmi les jeunes.
- Développer à travers les diverses associations des jeunes ainsi qu'à travers les activités culturelles et sportives, l'esprit d'initiative et de responsabilité vis à vis d'eux-mêmes et de la société sur tous les plans.
- Créer des mécanismes pouvant permettre aux jeunes d'acquérir des aptitudes techniques susceptibles de les aider à être plus créateurs d'emploi.
- Sensibiliser la jeunesse à travers tout le pays sur les questions de population de manière générale, et de façon particulière sur la santé reproductive, le planning familial, les MST/ SIDA.

9. MINISTERE RESPONSABLE DU GENRE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

- En collaboration avec le Ministère de l'Education, veiller à ce que l'abandon scolaire des filles soit réduite de façon significative à tous les niveaux d'enseignement.
- Veiller à créer des mécanismes fonctionnels qui permettent à la femme de participer à côté de l'homme dans la prise de décision et à la mise en oeuvre des différentes stratégies de la politique nationale de population (l'outiller par l'éducation, les moyens de production, les dispositions légales).
- Développer les facteurs favorisant l'acquisition par la femme d'un pouvoir de décision sur sa santé reproductive (éducation sexuelle, maternité à moindres risques, planification familiale, prévention et lutte contre les violences)
- En collaboration avec le Ministère de la justice, veiller à ce que toutes les lois discriminatoires contre les femmes soient révisées ou abrogées.

10. MINISTERE RESPONSABLE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

- Chercher activement en collaboration avec les autres, ministères concernés les alternatives à d'activité agricole en matière d'emploi afin de contribuer à réduire la pauvreté et partant à influencer positivement les variables démographiques.
- Encadrer le travail informel exercé essentiellement par: les femmes afin d'améliorer leur statut social et les conditions de vie de leurs familles.
- Veiller à intégrer dans la législation du travail les lois protégeant les personnes vulnérables (ex: les personnes; infectés ou affectés par le VIH/ SIDA) et vulgariser les lois en vigueur, notamment celles relatives aux droits: des enfants.

11. MINISTERE RESPONSABLE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS

- Veiller à la rationalisation de l'exploitation de la terre par la spécialisation régionale, l'utilisation des techniques appropriées, de façon à assurer la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement.
- Faire du reboisement et de la lutte ante-érosive une priorité nationale.
- Veiller à la modernisation de l'élevage du petit et gros bétail pour augmenter la production.

- Assurer la formation, l'information, l'encadrement technique de la population en matière de production, de conservation et de stockage, dans le but d'améliorer son niveau de vie et de promouvoir un développement durable.
- Introduire en milieu rural des technologies domestiques appropriées pour faciliter l'amélioration de la production et sa transformation en produits ayant une plus value et pour permettre la diversification des exportations, en mettant l'accent sur des produits non traditionnels.

12. MINISTERE RESPONSABLE DES TERRES, DE LA REINSTALLATION ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

- Donner la priorité à l'établissement et à la diffusion d'une carte d'aménagement du territoire pour permettre aux leaders et à la population de distinguer les zones appropriées à l'habitation et aux autres activités humaines des aires protégées.
- Accélérer les réformes foncières et éduquer la population sur le devoir de protection de la terre et de l'environnement.
- Veiller à l'exploitation harmonieuse des ressources naturelles (attirer l'attention de la population sur les interactions positives ou négatives des actions qui peuvent être entreprises).
- Elaborer et faire connaître la politique foncière ainsi que la politique relative à l'habitat et à la protection de l'environnement.

13. MINISTERE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

- Elaborer et diffuser le plan directeur et le plan détaillé de chaque centre urbain et créer des mécanismes assurant le respect strict de ces plans pour développer un milieu urbain sain.
- Etendre, viabiliser et entretenir régulièrement les réseaux de communication existants (routes, téléphones), en utilisant la main d'œuvre abondante dans le pays afin de favoriser les échanges entre districts, provinces et pays voisins tout en créant des emplois, sources de revenu pour la population.
- Améliorer ou étendre le réseau des voies nationales de communication avec les pays de la région pour sortir le Rwanda de l'enclavement.

14. MINISTERE RESPONSABLE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

- Créer un environnement favorable à la réalisation des petites et moyennes entreprises dans tout le pays.

- Mettre sur pied une banque d'idées novatrices et réalisables afin d'orienter la population vers des activités variées génératrices de revenu.
- Mettre un accent particulier sur le développement des services, spécialement les services liés au tourisme (hôtels, restaurants, banques , circuits touristiques et autres services aux clients).
- Favoriser les échanges commerciales entre différentes régions du Rwanda et l'intégration du pays dans les ensembles régionaux, pour permettre la libre circulation des biens et des personnes, facteur important de la croissance économique.

15. MINISTERE RESPONSABLE DE L'EAU, DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

- Mettre en place tous les mécanismes nécessaires afin d'accélérer l'accès de tous à l'eau potable.
- Etendre le réseau d'électricité et développer des énergies alternatives et renouvelables qui économisent les sources d'énergie et ne détruisent pas l'environnement.

16. MINISTERE RESPONSABLE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE.

- Faciliter la mobilisation des ressources à travers la coopération bilatérale ou multilatérale pour la mise en oeuvre de la politique nationale de population.
- Faire connaître, à travers les ambassades, la politique nationale de population et l'appui que sa mise en application requiert.

17. MINISTERE RESPONSABLE DE LA JUSTICE ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

- Faciliter la révision des lois archaïques et renforcer l'application des lois favorables à la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Population.

18. STRUCTURES ADMINISTRATIVES DECENTRALISEES.

- Intégrer la politique nationale de population dans la planification au niveau des provinces , des districts et des villes.
- Mettre en oeuvre des programmes de santé de la reproduction basés sur les résultats des recherches faites à différents niveaux.
- Entreprendre des activités de sensibilisation en matière de population et développement au sein des communautés rwandaises.
- Faire l'évaluation régulière de la situation en matière de population et développement sur le plan local.

19. SOCIETE CIVILE ET SECTEUR PRIVE

- Contribuer de manière générale à la sensibilisation sur les questions de population en rapport avec le développement, notamment sur la base de la politique nationale de population.
- Fournir un appui technique ou financier pour la réalisation d'activités définies à partir de la politique nationale et des programmes de population.

20. MEDIA

- Faciliter la diffusion des messages d'information et de sensibilisation préparés en collaboration avec les programmes d'IEC et de Plaidoyer.
- En collaboration avec le Secrétariat du Conseil National de Population et Développement , mettre sur pied un programme d'activités régulières de sensibilisation sur les questions de population et développement.